

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION



9<sup>e</sup> Année

AVRIL 1953

N° 4

SOMMAIRE

1. Mémorial (mois d'avril) . . . . .	44
2. Chambre des Députés (mois d'avril) . . . . .	44
3. Le Mariage Princier de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg et la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique . . . . .	46
4. L'Établissement du Marché Commun de l'Acier . . . . .	58
5. Nouvelle découverte à Rindschleiden . . . . .	59
6. Nouvelles diverses . . . . .	59
7. Nouvelles diplomatiques . . . . .	61
8. Distinctions honorifiques . . . . .	63
9. Nouvelles de la Cour . . . . .	65
10. Le Mois en Luxembourg (mois d'avril) . . . . .	65

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

18, RUE ALDRINGER  
LUXEMBOURG

## Mémorial (mois d'avril)

### Ministère des Finances.

Trois arrêtés ministériels du 29 avril 1953 publiés au « Mémorial » N° 25 ont pour objet de mettre les tarifs douaniers en concordance avec les décisions de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier relatives à l'ouverture du marché commun.

\*

### Ministère des Affaires Economiques.

Le relevé des foires et marchés à tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg pendant l'année 1954 est publié au « Mémorial » N° 19 du 7 avril 1953.

\*

### Ministère des Affaires Etrangères.

A l'occasion du mariage du Grand-Duc héritier avec la Princesse Joséphine-Charlotte il a été créé un insigne portant le nom de « Médaille commémorative 1953 ». Cette création fait l'objet de l'arrêté grand-ducal du 2 avril 1953.

La loi du 30 mars 1953 approuve le Protocole modifiant la Convention signée à Bruxelles concernant la création d'une Union Internationale pour la publication des tarifs douaniers, et le

règlement d'exécution de la Convention instituant un bureau international pour la publication des tarifs douaniers, ainsi que le procès-verbal de signature, signé à Bruxelles, le 16 décembre 1953.

La loi du 2 avril 1953 approuve :

- 1° la Convention portant création d'un Conseil de Coopération Douanière et Annexe, signées à Bruxelles, le 15 décembre 1950;
- 2° le Protocole relatif au Groupe d'Etudes pour l'Union Douanière Européenne, signés à Bruxelles, le 15 décembre 1950;
- 3° la Convention sur la Valeur en Douane des Marchandises et Annexes, signées à Bruxelles, le 15 décembre 1950.

\*

### Ministère de la Justice.

A l'occasion du mariage princier un arrêté ministériel du 8 avril 1953 accorde remise de peines d'amendes et d'emprisonnement.

\*

### Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

L'arrêté ministériel du 24 mars 1953 institue une commission spéciale d'experts pour l'étude et la résorption du chômage intellectuel.

## Chambre des Députés (mois d'avril)

21 avril: Réunion de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> section.

Réunion d'une section centrale.

22 avril: 27<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de différents projets de loi. — Projet de loi portant approbation de l'Accord sur la résolution des conflits portant sur les avoirs allemands ennemis, signé à Bruxelles, le 5 décembre 1947, et de quatre protocoles additionnels (N° 453). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation des accords relatifs aux transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Autriche, signé à Vienne, le 13 octobre 1952, entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Islande, signé à Reykjavik, le 23 octobre 1952, entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Norvège, signé à Luxembourg, le 17 novembre 1952, et entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Suède, signé à Luxembourg, le 17 novembre 1952

(N° 451). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la désignation des personnes et des biens dans les actes à transcrire ou à inscrire au bureau des hypothèques (N° 282). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant approbation de l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, fait à Lake Success, New-York, le 22 novembre 1950 (N° 458). Rapport de la section centrale. Lecture et vote des articles.

23 avril: Réunion de la Commission spéciale des Naturalisations.

27 avril: Réunion d'une section centrale.

28 avril: 28<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant approbation de l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif,

scientifique ou culturel, fait à Lake Success, New-York, le 22 novembre 1950 (N° 458). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. Les naturalisations: a) Reliquat des demandes en naturalisation de la 10<sup>e</sup> liste (1952). b) Les demandes en naturalisation de la 11<sup>e</sup> liste, arrêtée au 20 avril 1953. Les naturalisations: Proclamation du résultat des votes et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, signé à Strasbourg, le 6 novembre 1952 (N° 450). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention européenne pour la protection des plantes, signée à Paris, le 18 avril 1951 (N° 460). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention relative au statut des réfugiés, signée à Genève, le 28 juillet 1951 (N° 462). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention concernant les statistiques économiques, signée à Genève, le 14 décembre 1928, amendée par le Protocole, signé à Paris, le 9 décembre 1948 (N° 459). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article

unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation des Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de guerre (N° 463). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention et des Arrangements du Congrès postal universel de Bruxelles, du 11 juillet 1952 (N° 436). Rapport de la section centrale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels (N° 349). Rapport de la section centrale et discussion générale.

29 avril: 29<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels (N° 349). Lecture et vote des articles 1 à 4. Renvoi du projet de loi à la section centrale. — Projet de loi portant organisation de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones (N° 477). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission de Travail.

30 avril: Réunion de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> section.

Réunion d'une section centrale.

# Le Mariage Princier de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg et la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique

La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, au cours des années d'histoire commune, ont partagé leur destinée économique, ont vécu ensemble des années heureuses et prospères et subi également côte à côte les mêmes souffrances. Au-delà de l'amitié traditionnelle, l'union des deux Maisons régnantes ajoutait donc un lien de plus à ceux qui existaient déjà entre les deux pays.

Ainsi est-il facile de comprendre la grande joie des deux peuples, lorsque le 7 novembre 1952 furent annoncées à Bruxelles et à Luxembourg les Fiançailles de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg avec Son Altesse Royale la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique.

On se rappelle l'accueil spontané qui fut réservé à la Princesse Joséphine-Charlotte par la population luxembourgeoise lors de la célébration des Fiançailles à Luxembourg, le 17 novembre 1952. D'un élan unanime, la charmante Princesse fut adoptée par la foule, et l'affection et la vénération du peuple luxembourgeois Lui furent immédiatement acquises.

Depuis l'annonce des Fiançailles, le Couple Princier fut chaleureusement acclamé à chacune de Ses sorties officielles, notamment le 15 novembre 1952, à l'occasion de la Fête du Roi à Bruxelles, au cours de laquelle les Fiancés Princiers assistaient au Te Deum en la Collégiale des SS. Michel et Gudule, et lors du Gala organisé au Théâtre de la Monnaie à Bruxelles, le 17 janvier 1953, à l'occasion de la Fête Nationale luxembourgeoise.

C'est le 9 avril que devait avoir lieu à Luxembourg le Mariage du Couple Princier.

## Les Adieux de la Princesse Joséphine-Charlotte à Bruxelles.

Lundi, le 6 avril, la Princesse Joséphine-Charlotte fit Ses adieux à la population bruxelloise. Au cours de la journée, Elle reçut l'hommage des Corps constitués et des Hauts Dignitaires de l'Etat et, pendant la soirée, celui de la population de Bruxelles.

Vers 20 heures déjà la foule commençait à prendre place sur les trottoirs longeant le Palais Royal, en face du balcon, où les Fiancés Princiers devaient Se présenter à 21 heures.

L'animation qui régnait était nourrie par les morceaux de musique que présentèrent l'Har-

monie Royale de la Police de Bruxelles, la Musique des « Diabes Noirs », l'Harmonie Royale des Militaires Mutilés et Invalides de Guerre et la Musique de l'U.N.A.O. qui attirèrent vers la Place du Palais une foule compacte entourée de nombreux drapeaux de divers groupements, de délégations de sociétés et d'associations patriotiques.

Quand, à 21 heures, la Princesse Joséphine-Charlotte S'avança sur le balcon du Palais Royal, suivie du Grand-Duc héritier de Luxembourg, l'ovation frénétique de toute la foule ne connut plus de bornes. Les hymnes nationaux belge et luxembourgeois retentirent et la foule ne cessa de crier son enthousiasme. Un splendide feu d'artifice aux éclats multicolores rehaussa l'enthousiasme de la foule.

Le lendemain, 7 avril, la Princesse Joséphine-Charlotte adressa encore le message radiodiffusé à la population belge conçu en ces termes :

« Mes chers compatriotes,

Je suis heureuse de pouvoir m'adresser de vive voix à chacun de vous. Le grand élan de loyauté, de sympathie et de générosité que tout le pays a manifesté à l'occasion de mon mariage m'a profondément touchée. Je viens vous remercier de tout cœur de l'unanimité avec laquelle vous y avez participé. Chaque don, aussi minime ou aussi important qu'il soit, m'a apporté le gage de votre affection. Je vous en exprime à tous ma vive gratitude.

Vous m'avez permis ainsi de contribuer au soulagement de la détresse des sinistrés et surtout de promouvoir la création d'un Fonds national belge pour la Lutte contre la Poliomyélite. Cette institution sera pour vous le témoignage constant de l'affection que je n'ai cessé de vous porter.

Dans peu de jours, je vais vous quitter et d'autres devoirs s'imposeront à moi. Mais jamais je n'oublierai mon pays natal et je serai heureuse de vivre encore si proche de lui et de ma chère famille.

Je forme des vœux pour la prospérité de la Belgique et pour votre bonheur à tous. »

## Les Préparatifs à Luxembourg.

En vue de ce Mariage dans la Capitale du Grand-Duché, toutes les énergies étaient tendues vers la Journée du 9 avril et les préparatifs furent activement poussés.

Pendant les mois qui précédaient le jour du Mariage, les membres d'une commission de coordination chargés des préparatifs et de l'organisation de cette journée se penchaient sur une multitude de problèmes en collaboration avec les milieux belges qui prêtaient leur aimable concours aux organisateurs luxembourgeois. Cette commission comprenait: MM. Georges Reuter, Echevin de la Ville de Luxembourg, Président; Pierre Vanheerswynghels, Conseiller de Légation, délégué de la Légation de Belgique; Victor Engels, Président de l'Ordre des Architectes; Lieutenant en 1<sup>er</sup> Paul Koch, Aide de Camp de S.A.R. le Prince de Luxembourg; Auguste Wirion, Ingénieur en chef-directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées; Joseph Petit, Professeur, chargé de la Direction du Service Information et Presse du Gouvernement; Robert Ginsbach, Directeur de l'Office Luxembourgeois de Tourisme; le Major Jean Brasseur, Adjoint au commandant de la Gendarmerie; Georges Schmitt, Conservateur adjoint du Musée de l'Etat; Henri Beck, Secrétaire communal; Eugène Schmit, Architecte de la Ville de Luxembourg; Pierre Weyrich, Chef de bureau à l'Administration municipale, membres, et Léon Zettinger, Secrétaire de la Commission.

La Municipalité s'était attelée aux problèmes de la décoration et de l'organisation du trajet que devait parcourir le Cortège Nuptial après la cérémonie du mariage civil et du mariage religieux à la Cathédrale de Luxembourg.

On travaillait à un vaste plan d'illumination des rues, des monuments et bâtiments publics, des parcs et des jardins ainsi que des bastions de l'ancienne forteresse dans la vallée de la Pétrusse et de l'Alzette.

La présence prévue à Luxembourg d'Hôtes royaux et princiers de la Maison grand-ducale donnait à l'événement la grandeur et l'éclat d'un jour sans précédent dans l'Histoire du Luxembourg.

### Proclamation et Adresse.

Le 4 avril, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg publia par voie d'affichage la proclamation suivante:

Chers concitoyens,

Il y a dans l'histoire des peuples des jours fastes, marqués d'une pierre blanche, des dates mémorables qui s'inscrivent en lettres d'or dans les annales de l'histoire.

Le 23 juillet 1891, le Grand-Duc Adolphe fit Sa Joyeuse Entrée à Luxembourg, consacrant les alliances entre la Maison de Nassau et les puissantes Seigneuries de l'ancien Duché de Luxembourg,

le 16 avril 1945, la Grande-Duchesse Charlotte rentre d'exil, incarnant, après les années tragiques, l'espoir dans l'avenir et la foi dans notre liberté et notre indépendance,

le 9 avril 1953, enfin, le Prince Jean, Grand-Duc Héritier, épouse la toute gracieuse Princesse Joséphine-Charlotte, assurant, au-delà de son destin personnel, celui de la nation entière.

Lorsqu'en novembre dernier furent publiées les fiançailles princières, cette nouvelle fut accueillie à travers le pays entier par une explosion de joie unanime. Ornée d'une grâce et d'un charme singuliers, rayonnant de bonté et de simplicité, la Princesse avait conquis la sympathie spontanée de toutes les couches de la population.

Aussi, à la veille de la cérémonie émouvante de Son mariage avec Celui qui un jour présidera aux destinées de notre pays, nos cœurs sont-ils inondés d'une joie débordante. Et c'est avec l'empressement le plus enthousiaste, que toute la population luxembourgeoise vient déposer à Ses pieds les plus respectueux hommages et les plus ardents vœux de bonheur.

Pour la première fois dans l'histoire du Luxembourg, un Prince, héritier du trône, né sur notre sol et portant tous les espoirs de la nation, va fonder chez nous un foyer luxembourgeois appelé à continuer une lignée dynastique à laquelle nous lie le plus indéfectible attachement.

Née sous les plus heureux auspices, souhaitée par le peuple des deux pays, cette union entre notre bien-aimé Prince Héritier et la plus charmante des Princesses qui nous vient de la Belgique amie, est destinée à sceller de façon indestructible la parenté entre deux Maisons régnantes également illustres et la fraternité entre deux nations que les épreuves du passé et les soucis de l'avenir associent à jamais. Si des goûts et des aspirations communs, si des traditions et des vicissitudes historiques communes, si des considérations politiques communes ont déjà forgé l'amicale collaboration entre la Belgique et le Luxembourg; cette séculaire amitié aujourd'hui est consacrée par les liens les plus solennels.

C'est donc dans un même sentiment de profonde affection que les deux nations s'associent à la joie des deux Augustes Familles Souveraines et au bonheur des Nobles Jeunes Mariés.

La Ville de Luxembourg, en ce jour d'allégresse, est heureuse de saisir l'occasion pour exprimer à Leurs Altesses Royales ses sincères sentiments de fidélité et de loyalisme.

En Leur honneur les rues de notre cité se sont transformées en avenues fleuries et lumineuses où les habitants de la Capitale et du pays entier vont Les acclamer et Leur rendre hommage.

Vive le charmant Couple Princier!

Vivent les Maisons Souveraines de Belgique et de Luxembourg!

Vive notre chère Patrie Luxembourgeoise!

Dans un programme qui parut le 6 avril, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Prési-

sident du Gouvernement, exprimait au nom du Gouvernement les sentiments de la population luxembourgeoise:

*Adresse à Leurs Altesses Royales  
à l'occasion de Leur Mariage.*

« Aujourd'hui, 9 avril 1953, le peuple luxembourgeois en fête vit une belle journée. Son Grand-Duc Héritier Jean, devant la Loi et devant Dieu, S'unit par le mariage à la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique. Cet acte solennel s'entoure de l'éclat fastueux des plus grandes dates de notre histoire. Il se passe en présence des membres des deux Familles régnantes, en présence de Rois, de Reines, de Princes et Princesses, de Représentants de tant de Souverains et Chefs d'Etat et des plus hautes Autorités Belges et Luxembourgeoises.

Journée de liesse, certes! Mais événement aussi d'une solennelle gravité, comme tous ceux qui décident de l'avenir. C'est avec émotion que nous partageons les sentiments du Couple Princier et de Leurs Augustes Parents et que nous vivons ces moments qui touchent à la destinée de notre Patrie.

Noble Prince! Vous êtes l'héritier des hautes vertus de Vos Parents vénérés. Nous connaissons Vos éminentes qualités, parce que Vous avez grandi parmi nous. Les épreuves ne Vous ont pas trouvé en défaut. Nous rendons aujourd'hui hommage à l'insigne exemple que Vous avez donné à la jeunesse de ce pays.

Dans le passé, nous avons constaté que Vous marchez dans le chemin du devoir. Voilà pourquoi nous sommes aujourd'hui heureux de pouvoir proclamer que Celui Qui prendra un jour en mains les destinées de ce pays, jouit de notre grande estime et de notre entière confiance.

Notre peuple a spontanément ratifié le choix heureux de Votre Compagne. C'est avec ferveur que nous Vous félicitons en ce jour et que nous Vous souhaitons le plus parfait bonheur.

Noble Princesse! Vous quittez aujourd'hui le foyer paternel. Vous quittez Votre pays que Vous aimez et qui Vous aime. Vous ne Vous en séparez pas entièrement. Les liens étroits qui existent entre notre peuple et le Vôtre vont trouver, grâce à Vous, une nouvelle profondeur. Nous y applaudissons. Nous nous félicitons d'accueillir parmi nous la Descendante d'une illustre Maison, l'Enfant d'un peuple glorieux.

Mais nous aimons aussi savoir que Vous devenez Nôtre et que Votre nouvelle patrie a gagné Votre affection. Déjà Votre charme a conquis les cœurs de mes compatriotes.

Nous savons que Vous avez grandi dans les épreuves et que Votre cœur a été attristé par des deuils cruels. Nous les ressentions avec Vous et les Vôtres. Nous savons que Vous Vous êtes penchée avec sympathie sur le sort des humbles. Nous ne Vous en aimons que davantage.

Princesse! En cette journée, où Vous devenez Luxembourgeoise, nous Vous acclamons de grand cœur. Nous sommes fiers de Vous!

Puisse la Divine Providence Vous rendre heureuse aux côtés de notre Prince! Puisse-t-Elle Vous donner la force et la grâce de devenir, avec Votre Auguste Epoux, l'idéal et l'incarnation des aspirations de notre peuple!

## La Veille du Mariage Princier.

Afin de saluer Sa Princesse Fiancée et la Famille Royale de Belgique à Leur entrée dans le pays, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier Se rendit dans le courant de l'après-midi du mercredi, 8 avril, à la station frontière de Kleinbettingen, richement pavoisée aux couleurs nationales belges et luxembourgeoises, où toute la population des alentours s'était également donnée rendez-vous pour accueillir la Princesse Joséphine-Charlotte.

Après l'entrée en gare du train royal, le Grand-Duc héritier monta sur la plate-forme du wagon royal, où Il fut accueilli par Sa Fiancée et conduit auprès des Membres de la Famille Royale belge. Ce fut sous les acclamations joyeuses de la foule que le train repartit en direction de Luxembourg, où Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg accueillirent les Fiancés Princiers et les Membres de la Famille Royale belge à Leur descente du train.

Une foule dense avait envahi les quais ainsi que la Place de la Gare et bordait les artères menant au Palais grand-ducal. D'éclatants vivats retentissaient au moment où les Fiancés et Leur royale escorte sortirent de la Gare. Tout le long du parcours, où se pressait une foule dense, les cris ne cessèrent de fuser au passage des Fiancés Princiers.

Au cours de la même journée, les Hôtes Royaux et Princiers arrivèrent également à Luxembourg, où Ils furent salués à Leur arrivée par les Membres de la Famille grand-ducale.

Dans la soirée, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg donnèrent un dîner de gala au Palais grand-ducal, auquel assistèrent les Hôtes Royaux et Princiers, les Chefs des Missions diplomatiques résidant à Luxembourg, M. van Cauvelaert, Ministre d'Etat, Président de la Chambre des Représentants de Belgique, M. Struye, Président du Sénat Belge, S. Exc. M. van Houtte, Premier Ministre de Belgique, S. Exc. M. van Zeeland, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, le Président de la Chambre des Députés luxembourgeoise, les Membres du Gouvernement grand-ducal, le Président du Conseil d'Etat, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que les Suites des Hôtes Royaux et Princiers.

Le Couple Princier, entouré des Invités Royaux et Princiers, présidait cette éblouissante soirée qui eut lieu dans un décor somptueux, au milieu du scintillement des cristaux, de la vaisselle en vermeil et en argent, des candelabres massifs et des vases d'argent.

Aux sons des instruments joués par l'orchestre de chambre de la Garde grand-ducale on servait la Langouste Belvédère, l'Extrait de Volaille Centurion, les Délices de Chapon Titania, la Couronne de Primeurs Printanières, le Suprême de Foie gras Léda, la Bombe Médicis, la Pièce montée Mont-Blanc, la Cascade de Fruits et les Friandises.

A la fin du dîner de gala, Monseigneur le Prince de Luxembourg S'adressa en ces termes aux Fiancés :

« Ma chère Joséphine-Charlotte,

En ce jour heureux, où nous vous accueillons parmi nos enfants, la Grande-Duchesse et moi formons des vœux fervents pour votre bonheur et celui de votre époux, notre cher fils Jean.

Les plus belles promesses éclairent votre route : vos chemins se sont rencontrés sous le signe de votre mutuel amour ; vos deux familles, dont vous emportez l'image du bonheur familial, sont unies par les liens solides et affectueux de la parenté, de l'amitié et des communes traditions ; vous êtes aimés des vôtres et l'affection des deux peuples frères vous entoure...

Mais le gage le plus sûr de votre bonheur, il sera en vous-mêmes. Bien qu'encore jeunes, la vie vous a déjà mûris, l'un et l'autre, et armés pour ce voyage terrestre que vous accomplirez désormais ensemble, la main dans la main, mettant en commun vos joies et les inévitables peines que vous y rencontrerez.

Le jour viendra où vous régnerez sur ce pays de Luxembourg. Pour vous préparer à cette lourde tâche, vous ferez ample moisson d'enseignements et d'exemples de sagesse et de prudence dans le noble héritage que l'histoire séculaire de nos deux Maisons Royales vous transmet.

A votre naissance, mon cher Jean, nous vous avons donné le nom patronymique de votre lointain et illustre ancêtre dont la devise, humble et fière, à la fois, était « Ich dien » !

Qu'elle soit la vôtre et celle de votre chère épouse !

Humblement servez Dieu auquel vous devez tout ce que vous êtes.

Et généreusement mettez toutes vos forces, toute votre vie au service de notre patrie bien-aimée.

Je lève mon verre en l'honneur de la Famille Royale de Belgique et je bois au bonheur du jeune couple. »

Le Roi Léopold III prit la parole à Son tour et prononça l'allocution suivante :

« Mon cher Félix,

Les sentiments chaleureux avec lesquels Charlotte et toi-même accueillez ma chère Joséphine, m'émeuvent profondément.

Nos deux familles sont unies par une ancienne et fidèle amitié et le mariage d'inclination de

nos enfants en fait aujourd'hui une étroite et intime alliance.

En même temps que nos deux Maisons, la Nation luxembourgeoise et la Nation belge dont les destins historiques ont toujours été parallèles, s'en réjouissent sincèrement, ainsi que le prouvent les joyeuses et enthousiastes manifestations de sympathie dont Joséphine et Jean ont été entourés tant à Bruxelles qu'à Luxembourg.

Ce vibrant témoignage de l'amitié de deux peuples prend, dans les circonstances présentes, une particulière signification. La Belgique et le Luxembourg doivent leur indépendance à un même amour de la liberté.

Puissiez-vous, ma chère Joséphine et mon cher Jean, être les symboles de cette intime union qui rapproche aujourd'hui nos deux Patries et qui demain, espérons-le, s'étendra de proche en proche à tous les peuples que conduit un même idéal d'humanisme, de progrès social et de paix.

Demain, vous vivrez, mes chers enfants, le plus grand jour de votre vie.

Une existence nouvelle et féconde s'ouvre devant vous.

Je veux vous dire combien nous sommes heureux de l'immense bonheur qui vous échoit. L'amour vous a réunis ; il vous aidera à remplir le rôle difficile, mais combien généreux, que la Providence vous assigne.

Vous conformant aux traditions dont se sont, en toutes circonstances, inspirés les Souverains des deux Maisons auxquelles vous appartenez, vous voudrez être, avant tout, de grands serviteurs du pays aux destinées duquel préside la Maison de Luxembourg.

Ma chère Joséphine, ce n'est pas sans émotion que nous te voyons quitter notre foyer. Tu sais que nos pensées seront toujours auprès de toi et tu nous sentiras tout proches dans les bons comme dans les mauvais jours qui se succèdent inévitablement sur cette terre.

Notre chaude affection pour toi se doublera désormais de celle que nous ne cesserons de porter à celui qui sera demain ton mari.

Mon cher Jean, je connais les qualités de ton esprit et de ton cœur, et la droiture de ton caractère.

Tu seras toujours animé, je n'en doute pas, des principes moraux élevés qui t'ont été inculqués par tes parents.

C'est avec la plus entière confiance que je te donne ma fille et tu feras d'elle, j'en suis persuadé, la plus heureuse des femmes.

Je bois à votre bonheur, à celui de la Famille Grand-Ducale et à la prospérité du Grand-Duché de Luxembourg. »

Pendant ce temps, la ville entière était en liesse. Les harmonies belges et luxembourgeoises, sur tout le territoire de la capitale, entonnèrent des airs populaires et entraînants. Aux abords du Palais grand-ducal, la foule compacte accla-

mais sans relâche le Couple Princier et entonna à différentes reprises les hymnes nationaux belge et luxembourgeois. La Place Guillaume, où se dressait un arc de triomphe monumental surmonté d'une couronne, la Rue de la Reine et le Palais grand-ducal brillaient de l'éclat de milliers de lampes multicolores qui éclairaient les nombreuses armoiries, fleurs et drapeaux.

Répondant aux acclamations de la foule, la Princesse Joséphine-Charlotte apparut à côté du Grand-Duc héritier sur le balcon orné d'un tapis de velours cramoisi garni de la Croix de Bourgogne. La Princesse était en toilette de soirée, les épaules recouvertes d'une cape de fourrure. Elle portait un magnifique diadème dans les cheveux et un collier de brillants au cou. Le Grand-Duc héritier était en uniforme de Colonel de l'Armée luxembourgeoise qu'ornait les insignes de Grand-Cordon de l'Ordre de Léopold.

En cette journée, où débutèrent les festivités du Mariage Princier, toutes les rues de la Capitale étaient richement pavoisées et décorées aux couleurs belges et luxembourgeoises.

Tous les bâtiments publics et les monuments historiques, les ponts et viaducs reluisaient dans la nuit. Les illuminations étaient surtout abon-

dantes dans les rues que traversa, le 9 avril, le Cortège nuptial après la cérémonie religieuse à la Cathédrale, à savoir: la Rue de la Reine, la Rue Notre-Dame, le Boulevard Roosevelt, le Viaduc, les Avenues de la Gare et de la Liberté, le Pont Adolphe, le Boulevard Royal, la Grand-Rue et la Rue du Fossé. Des guirlandes ornées en leurs milieux de l'écusson luxembourgeois ou de l'écusson des Fiancés Princiers formaient de véritables voûtes lumineuses. Les différents éléments décoratifs, les pyramides couronnées, les pylônes portant le monogramme JJ qui bordaient les rues du trajet et qui s'élevaient aux têtes des ponts ainsi que l'arc de triomphe monumental érigé à la Place Guillaume étaient éclairés de guirlandes, de bandes lumineuses et de lampes multicolores. Dans la vallée de la Pétrusse et de l'Alzette, à différents points, les groupes d'arbres, les pelouses et les bastions de l'ancienne forteresse étaient irradiés du feu des projecteurs jaunes et verts.

Dans la soirée, des concerts publics furent donnés à plusieurs endroits de la ville par différentes sociétés de musique et de chant, et le carillonneur malinois Staf Nees jouait également un concert sur les cloches de la Cathédrale.

## La Journée du jeudi, 9 avril.

### La Cérémonie du Mariage Civil.

Le jeudi matin, 9 avril, le Mariage Civil eut lieu au Palais grand-ducal. Les Membres de la Famille Grand-Ducale, les Membres des Familles Royales et Princières invités au Mariage et Leurs suites se réunirent à la Salle des fêtes. Le Gouvernement de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse était représenté par LL. EE. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Victor Bodson, Ministre de la Justice. Précédés des Grands Maréchaux, LL. EE. le Baron Carton de Wiart et M. Alfred Lœsch, les Fiancés Princiers, accompagnés de Leurs Augustes Parents, pénétrèrent dans la Salle où étaient assemblés les Invités Royaux et Leurs suites.

La Princesse portait une splendide robe de faille, de lorganza et de tulle dont la traîne était un fleuve crémeux, fait tout entier en dentelle de Bruxelles. Son voile de dentelle était attaché à un diadème de platine, au centre duquel scintillait un somptueux brillant entouré de 850 diamants du Congo Belge. Le Grand-Duc héritier portait l'uniforme de Colonel de l'Armée luxembourgeoise.

A 10 heures, après que le Couple Princier eut pris place, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et les Echevins C. Kasel, G. Reuter, N. Rollinger et L. Kœnig, accompagnés du Secrétaire communal, se présentèrent devant Eux et Leurs Familles. Le Bourgmestre M. Hamilius procéda aux formalités du Mariage

Civil et s'adressa ensuite au Couple Princier en ces mots:

« Madame,

Altesses Royales,

Comme dans une très belle ancienne légende, un beau navire tout blanc fendit, il y a un peu plus d'un quart de siècle, de sa carène élancée les flots glauques des mers septentrionales et, au terme de son voyage, débarqua sur les rivages de Belgique le plus précieux de tous les trésors: une gentille princesse au sourire rayonnant. Et ce beau sourire, celui de leur future reine, qui lui vint des brumes du Nord, à l'instant envoûta le peuple entier, il illumina tous les cœurs, il entra dans toutes les maisons. Il se restitua peu après dans le sourire d'ange d'un petit enfant et il revint plus tard sur le visage d'une jeune fille, faite toute de grâce et de beauté, mais aussi toute de bonté et de vaillance, sur le Vâtre, Princesse.

Et dès le premier abord, Votre sourire si radieux, Votre regard si franc, Votre geste si assuré, si naturel, qui enchantent tout le peuple belge. Vous avaient gagné d'avance également tous les cœurs luxembourgeois.

Princesse, autour de Vous, Vous n'avez répandu que fraîcheur et délicatesse, attachement et sensibilité. Comment donc nos âmes n'auraient-elles pas compris intuitivement la beauté, l'élévation de ces amours princières, comment n'aurions-nous pas applaudi avec un enthousiasme délirant au choix fait délibérément par deux cœurs nobles et purs?

C'était un sombre soir de novembre que la nouvelle des fiançailles princières nous fut transmise — et doux miracle, dans la grisaille et au milieu du lugubre hurlement des tempêtes, le printemps, subitement, se mit à chanter dans nos cœurs.

Et d'un seul élan spontané, avec un enthousiasme comme on n'en avait pas encore vu, les Luxembourgeois, pourtant peu enclins à extérioriser leurs sentiments, mais discernant avec une rare clairvoyance, ce qui dans un événement est bon, ce qui est élevé et sacré, applaudirent à l'heureuse nouvelle.

Depuis, Princesse, nous avons eu la faveur de nous voir à plusieurs reprises au milieu de nous. Nous avons appris à mieux connaître et à mieux apprécier Votre simplicité, Votre bonté, Votre magnanimité, nos cœurs ne s'en sont que plus fortement attachés à Vous, et nous Vous avons associée au même et grand amour respectueux que nous portons à notre Grand-Duc héritier Jean.

C'est aujourd'hui l'épilogue d'un beau conte bleu; Votre rêve merveilleux, Vos belles jeunes amours trouvent leur terme et leur aboutissement logique dans les cérémonies de ce jour.

En ma qualité de Bourgmestre et d'Officier d'Etat Civil de la Ville de Luxembourg, il m'est imparti l'aimable mission et l'agréable charge d'unir par les liens du mariage notre vénéré Grand-Duc héritier Jean à la douce et gracieuse Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique, de poser la clef de voûte de ce nouveau foyer luxembourgeois qui vient de se fonder. J'en suis transporté d'aise et j'apprécie pleinement cette grande faveur, que je considère comme couronnement de ma carrière de premier magistrat de notre capitale.

Appelé à l'honneur ensuite, de pouvoir mettre aux pieds de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg les sincères et respectueuses félicitations de toute la population de la Capitale et pouvoir leur redire, par ma voix, l'assurance de notre indéfectible attachement, est pour moi encore un des plus beaux titres de fierté.

Qu'il me soit permis d'associer très respectueusement à ces félicitations et hommages la Maison Souveraine de Belgique qui, depuis un siècle, préside avec tant de dignité aux destinées de ce noble pays auquel nous attachent de si nombreux liens.

Comme il est, finalement, de bonne et vieille coutume d'adresser à l'occasion de la célébration du mariage quelques mots aux jeunes mariés mêmes, je ne voudrais pas faillir à ce bel usage luxembourgeois:

Princesse Joséphine-Charlotte,  
Prince Jean,

Obéissant à l'élan d'une affection pure et spontanée qui avait fleuri dans Vos cœurs, affection qui répondait aux vœux les plus chers

de Vos deux Augustes Familles et de Vos deux peuples, Vous venez de Vous unir par les liens sacrés du mariage. C'est le cœur étreint d'émotion que je viens de ratifier Votre alliance. A partir de ce moment, je Vous salue comme mari et épouse. Vous formez un foyer, Vous constituez maintenant une de ces cellules importantes sur lesquelles reposent notre société et notre civilisation: une famille. Vous êtes unis pour la Félicité et pour l'Adversité, indissolublement unis pour la vie, pour l'Eternité.

Au moment où Vous franchissez ensemble le seuil d'une vie nouvelle qui Vous sourit de façon si radieuse, les vœux fervents de deux nations Vous accompagnent, les regards de deux nations sont posés sur Vous et deux nations sont remplies du même ardent espoir de Vous voir heureux, de Vous voir régner plus tard dans la paix et le bonheur sur un Luxembourg libre et prospère, fidèlement dévoué à ses traditions de loyalisme envers sa dynastie.

Votre alliance a été conclue sous les auspices les plus favorables, tous deux Vous avez été formés, Votre vie durant, à l'école des plus hautes vertus familiales; Vous n'avez qu'à puiser dans le passé glorieux de Vos deux illustres Maisons, tout fait d'honneur, de dévouement, de fidélité, pour rester à la hauteur de votre grande et belle tâche.

Prince Jean,

Enfant chéri du Luxembourg, qui fûtes notre Prince charmant, aimé dès Votre naissance, accueilli comme enfant de notre sol, dont la jeunesse et l'adolescence se sont écoulées parmi nous et dont la popularité n'alla qu'en grandissant. Vos qualités morales sont la garantie des sentiments d'affection, de compréhension et de respect qui animeront Votre vie familiale journalière; Votre foyer sera posé en exemple luisant à tous les foyers luxembourgeois.

Princesse Joséphine-Charlotte,

Princesse au grand cœur, à la magnanimité des êtres nobles dont le sourire radieux et la bonté rallièrent autour de Vous, dans un élan unanime, tous Vos sujets. Apportez de ces qualités profondément humaines à Votre nouveau foyer et reportez-en un peu sur Vos nouveaux sujets, soyez-leur à tous une véritable maman; alors, dans un grand élan de tendresse, ils Vous ouvriront leur cœur pour Vous y renfermer comme leur maman bien-aimée et leur enfant chérie à la fois.

Prince,  
Princesse,

Placez Votre union sous la garde de la Providence Divine.

Qu'elle éclaire Votre route; que tout en Vous comblant de bonheur, elle Vous donne la force de ne jamais défaillir et d'accepter courageusement les devoirs et les épreuves inévitables que la vie réserve à chacun, même aux princes; qu'elle veille sans cesse sur Votre bon-

heur et celui de Vos augustes familles; qu'elle veille aussi sur les destinées du peuple luxembourgeois dont l'avenir est dorénavant indissolublement lié à celui de Votre jeune foyer.»

Après la cérémonie du Mariage Civil, à la fin de laquelle le Couple Princier et Leurs Témoins, le Prince Albert de Liège et le Prince Charles de Luxembourg, signèrent l'acte officiel, les jeunes Mariés et Leurs Augustes Parents reçurent les félicitations de tous les invités.

A 10 heures 30, les portes du Palais s'ouvrirent et les somptueuses voitures formant le Cortège Nuptial se dirigèrent vers la Cathédrale par la Rue de la Reine, la Rue du Fossé et la Rue Notre-Dame qui étaient toutes abondamment pavoisées d'oriflammes aux couleurs belges et luxembourgeoises. Des milliers de gens étaient massés sur les trottoirs.

Aux portes du Palais, un détachement de la Gendarmerie en tenue de gala avec shakos et fourragères rendit les honneurs. Sur le parcours se tenaient des soldats de l'Armée luxembourgeoise en tenue de campagne.

Devant la Cathédrale, dans la Rue Notre-Dame, étaient placés des détachements de la Garde grand-ducale avec drapeau et musique militaire, sous le commandement du Capitaine Aloyse Schiltz, chef du Corps de la Garde. Un dais de velours rouge avait été dressé sur le parvis de la Cathédrale, où se tenait une garde d'honneur de douze officiers luxembourgeois formant une haie d'honneur.

Tandis que le Cortège gagnait la Cathédrale, le carillon de Notre-Dame fit entendre un concert de mélodies luxembourgeoises et belges.

Voici l'ordre dans lequel les Augustes Invités quittaient le Palais:

S. A. R. le Prince Harald de Norvège, S. A. R. la Princesse Sophie de Bavière, S. A. R. Monseigneur le Prince André de Bourbon de Parme.

Comtesse Madeleine Bernadotte, S. A. R. le Prince de Naples.

S. A. R. la Princesse Astrid de Norvège, S. A. R. Monseigneur le Prince Hugues de Bourbon de Parme.

S. A. R. la Princesse Marie-Thérèse de Bourbon de Parme, S. A. R. le Prince Eberhard d'Urach.

S. A. R. la Princesse Diane de Bourbon de Parme, S. A. R. Monseigneur le Prince Louis de Bavière.

S. A. R. la Princesse Maria-Pia de Savoie, S. A. R. Monseigneur le Prince Michel de Bourbon de Parme.

S. A. R. la Princesse Françoise de Bourbon de Parme, Monsieur le Comte Flemming de Rosenberg.

S. A. R. la Princesse Ragnhild de Norvège, S. A. R. Monseigneur le Prince Jacques de Bourbon de Parme.

Madame la Comtesse Flemming de Rosenberg, Monsieur le Comte de La Rochefoucauld.

S. A. R. Madame la Princesse Jacques de Bourbon de Parme, S. A. R. le Duc de Bragance.

S. A. S. Madame la Princesse Eberhard d'Urach, S. A. R. le Prince Georges de Danemark.

S. A. R. Madame la Princesse Louis de Bavière, S. A. I. et R. l'Archiduc Othon d'Autriche.

S. A. R. Madame la Princesse Georges de Danemark, S. A. R. Monseigneur le Prince Gaëtan de Bourbon de Parme.

S. A. R. Madame la Duchesse de Bragance, S. A. R.

S. A. R. Madame la Princesse Louis de Bourbon Parme.

S. A. R. Madame la Comtesse de La Rochefoucauld, S. A. R. Monseigneur le Prince Xavier de Bourbon de Parme.

S. A. R. Madame la Princesse Louis de Bourbon de Parme, Monsieur le Comte Knud de Holstein-Ledreborg.

S. A. R. Madame la Princesse René de Bourbon de Parme, S. A. le Prince Antoine de Ligne.

S. A. R. Madame la Princesse Antoine de Ligne, S. A. R. Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg.

S. A. R. Madame la Comtesse Knud de Holstein-Ledreborg, S. A. R. Monseigneur le Prince de Liège.

S. A. R. la Princesse Elisabeth de Luxembourg, S. A. S. le Prince de Liechtenstein.

S. A. S. Madame la Princesse de Liechtenstein, S. M. le Roi Umberto.

S. M. la Reine Marie-José, S. A. R. le Prince des Pays-Bas.

S. A. R. Madame la Princesse Liliane, Princesse de Belgique, Monsieur le Prince Carl Bernadotte.

S. A. R. Madame la Princesse Royale de Norvège, S. A. R. le Prince Axel de Danemark.

S. A. R. Madame la Princesse Axel de Danemark, S. A. R. le Prince Royal de Norvège.

S. Exc. le Baron Carton de Wiart, Grand Maréchal de la Cour de S. M. le Roi des Belges, S. Exc. Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

S. M. la Reine des Pays-Bas, S. M. le Roi des Belges.

S. M. la Reine Elisabeth, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

S. A. R. la Princesse Joséphine-Charlotte, S. M. le Roi Léopold III.

S. A. R. le Prince Alexandre, Prince de Belgique, Madame la Comtesse Ludovic de Meeus d'Argenteuil, Dame d'honneur de S. A. R. la Princesse Joséphine-Charlotte, Madame Georges Reuter, Dame d'honneur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

Lieutenant en 1<sup>er</sup> Norbert-J. Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Lieutenant en 1<sup>er</sup> Paul-J. Koch, Aide de Camp de S. A. R. Monseigneur le Prince.

## A la Cathédrale.

L'intérieur de la Cathédrale était solennellement décoré pour cette grande cérémonie d'oriflammes aux couleurs belges et luxembourgeoises. Dans les deux nefs latérales et dans le transept se dressaient des tribunes à gradins tendus de velours rouge. Le chœur était orné d'une frise de fleurs blanches et au-dessus des stalles était tendue une draperie de velours grenat.

Toutes les personnalités civiles et militaires invitées à la cérémonie religieuse avaient pris place à la Cathédrale avant 10 heures.

Les stalles du chœur étaient occupées par le clergé luxembourgeois et son évêque, S. Exc. Monseigneur Joseph Philippe.

Deux ecclésiastiques étrangers étaient également présents: Monseigneur Fernand Gammaert, Aumônier général des Guides de Belgique, dont la Princesse Joséphine-Charlotte était la chef-guide nationale, et Father John Maddox, Préfet du Collège d'Ampleforth en Grande-Bretagne, où le Grand-Duc héritier a fait une partie de Ses études.

A 10 heures 15, S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, se rendit au portail pour y saluer S. Exc. Monseigneur Fernando Cento, Nonce Apostolique, qui arriva revêtu de la cappa magna. Ce fut ce Prélat qui, en sa qualité de Nonce Apostolique en Belgique et Internonce au Luxembourg, présida la cérémonie du Mariage. Monseigneur Cento était en outre le Représentant du parrain du Prince Jean, ce parrainage s'étant transmis de Sa Sainteté le Pape Benoît XV aux Pontifes successeurs.

Tandis qu'éclatèrent les accents du prestigieux « Alleluia » de Hændel, chanté par la maîtrise « Sainte-Cécile », les premiers Couples de Princes et de Princesses entrèrent dans la Cathédrale. A 11 heures, aux sons des cloches de la Cathédrale, les Couples de Rois et de Reines arrivaient devant l'Eglise, salués par les hymnes nationaux belge et luxembourgeois, joués par la Musique de la Garde grand-ducale.

Monseigneur Léon Lommel, qu'accompagnaient le Révérend Père Abbé de Clervaux en Luxembourg, Monseigneur le Vicaire Général et les Chanoines du Chapitre, accueillit au portail de la Cathédrale le Couple Princier qui fut précédé de S. Exc. le Baron Carton de Wiart, Grand Maréchal de la Cour de S. M. le Roi des Belges, de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, de S. M. la Reine des Pays-Bas et de S. M. le Roi des Belges, de S. M. la Reine Elisabeth et de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, conduisant Son fils, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, S. M. le Roi Léopold III, conduisant Sa fille, S. A. R. Madame la Princesse Joséphine-Charlotte.

Dès l'entrée à l'Eglise du Couple Princier et de Leurs Augustes Parents, Maître Albert Leblanc, aux grandes orgues, et la Maîtrise de Notre-Dame, sous la direction de M. l'Abbé Steinmetz, entonnèrent le « Wilhelmus », hymne de la Maison grand-ducale.

## L'Assistance Royale et Princière.

Au chœur et dans la nef principale prirent place les Hôtes Royaux et Princiers:

S. M. la Reine Marie-José et S. A. R. le Prince des Pays-Bas; le Prince Carl Bernadotte, Représentant de S. M. le Roi de Suède; S. A. R. le Prince de Norvège, Représentant de S. M. le Roi de Norvège; S. A. R. le Prince Axel de Danemark, Représentant de S. M. le Roi de Danemark; LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Liechtenstein; S. M. le Roi Umberto; les Membres de la Famille Royale de Belgique; les Frères et Sœurs des Augustes Fiancés; les Membres de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg; S. A. R. Madame la Duchesse de Parme; S. A. R. Monseigneur le Prince Xavier de Bourbon de Parme; S. A. R. Monseigneur le Prince Louis de Bourbon de Parme; S. A. R. Monseigneur le Prince Gaëtan de Bourbon de Parme; S. A. I. et R. l'Archiduc Othon d'Autriche; LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Bragance.

En raison du décès de S. M. la Reine Mary de Grande-Bretagne, S. A. R. la Princesse Margaret de Grande-Bretagne n'assistait pas au Mariage Princier pour représenter S. M. la Reine Elisabeth II. D'après les ordres reçus de Sa Majesté, Son Ministre à Luxembourg, S. Exc. M. Geoffrey Allchin, fut chargé de la haute mission de remplacer Son Altesse Royale.

## Les Personnalités Civiles et Militaires.

Assistèrent en outre à la cérémonie religieuse à la Cathédrale:

Les Chefs de Mission du Corps Diplomatique avec leurs Dames; M. Frans Van Cauvelaert, Président de la Chambre des Représentants de Belgique; M. Paul Struye, Président du Sénat belge; S. Exc. M. Jean Van Houtte, Premier Ministre de Belgique; S. Exc. M. Paul Van Zeeland, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique; M. Joseph Meurice, Ministre du Commerce Extérieur de Belgique; M. J. Van de Meulenbroeck, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles; les Présidents des Groupes parlementaires belges de la Chambre des Représentants et du Sénat; les Généraux Piron, Leboutte, Lambert et Jooris; de hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur; le Président et le Secrétaire Général du Comité National d'Hommage à la Princesse Joséphine-Charlotte; les Membres de la Chambre des Représentants et du Sénat de la Province de Luxembourg; les Présidents de la Presse

belge; le Président des Anciens Combattants; le Président du Conseil National de la Résistance; le Président de la Fédération Nationale des Invalides.

Assistèrent du côté luxembourgeois:

S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et les Membres de la Chambre des Députés; les Membres du Gouvernement luxembourgeois: S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement; S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères; M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale; M. Victor Bodson, Ministre de la Justice; M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale; M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques; M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, et les Membres du Conseil d'Etat; les Ministres Plénipotentiaires du Luxembourg; les Membres de la Cour d'Appel; les Colonels et Majors de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police; les Conseillers de Gouvernement et des Administrations; les Chefs d'Administration; le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et les Membres du Conseil Communal; les Directeurs généraux de l'Industrie; les Commissaires de District; les Bourgmestres des Chefs-Lieux des Cantons du Grand-Duché; les Directeurs des Etablissements d'enseignement secondaire, normal et professionnel; les Présidents des Chambres Professionnelles; les Directeurs des Etablissements bancaires; le Président et les Représentants des Œuvres de Bienfaisance; les Directeurs des Journaux luxembourgeois; le Président et les Présidents d'honneur de l'Association des journalistes luxembourgeois; le Président et les Représentants des Associations de la Jeunesse; les Membres du Conseil de l'Ordre de la Résistance; de la L. P. P. D. et de l'Union des Mouvements de Résistance.

## Le Mariage Religieux.

Le Nonce Apostolique en mitre blanche et portant une chape confectionnée de la robe de mariée de feu la Grande-Duchesse Marie-Anne, se rendit au bas de l'autel et tous s'agenouillèrent pour le chant du «Veni Creator». Vers la fin de cette hymne, Monseigneur le Nonce monta les marches de l'autel et bénit les alliances de mariage.

Toute l'Assemblée s'étant assise, Monseigneur le Nonce s'adressa de l'autel au Couple Princier et à Leurs Familles et prononça l'allocution suivante:

« Monseigneur,  
Madame,

Les grandes émotions réclament le silence plutôt que des mots. Et nous sommes tous, avec Vous, sous l'emprise d'une émotion qui a remué les fibres les plus intimes de nos âmes. Tâche ardue donc, que la mienné, de la traduire en des paroles.

Et, cependant, je ne veux pas me soustraire à ce que je considère comme un devoir et comme un besoin: le devoir de Vous faire entendre la voix de l'Eglise, le besoin d'être l'interprète de l'imposante assemblée qui Vous entoure, telle une magnifique couronne.

Elle est toujours impressionnante, la cérémonie du mariage, dont la signification profonde et la portée transcendante ne peuvent nulle part être mieux comprises que dans la maison du Seigneur. Ici, l'on sent, pour ainsi dire, que cet acte a un cachet divin. C'est, en effet, le Tout-Puissant qui en est l'auteur, Lui qui, dans l'Eden, a béni la première union conjugale et qui a élevé le contrat matrimonial à la dignité d'un sacrement, lui donnant le caractère définitif de l'unité et de l'indissolubilité.

D'autre part, la vision de deux jeunesses qui s'engagent à réaliser ensemble la belle aventure de la vie, est toujours une scène qui touche jusqu'au tréfonds l'âme des assistants.

Mais, lorsque les époux sont appelés à être placés à la tête d'un pays et à en assumer, un jour, les suprêmes responsabilités, oh! alors, l'émotion se double et se multiplie. Ce ne sont pas, en effet, seulement les intérêts moraux de deux familles, qui sont en jeu: c'est un peuple entier qui, suspendant toute autre préoccupation, oubliant tout autre souci, tend son âme vers le couple princier, en qui sont déposés ses meilleurs espoirs et ses plus légitimes attentes.

C'est ce que nous voyons aujourd'hui. Le Luxembourg est, en esprit, tout entier autour de Vous: toutes les classes sociales, toutes les familles, tous les citoyens, avec une unanimité complète de pensée et d'affection.

Vous savez, Monseigneur, combien Votre pays Vous chérit, Vous, filleul privilégié d'un Pape; Vous, son premier prince né en territoire luxembourgeois depuis le héros national, Jean l'Aveugle; Vous que, le long des années, il a vu avec fierté grandir dans son sein, à l'abri d'une famille idéale; Vous qui avez été associé à tous ses événements, heureux et douloureux; Vous qui, en un glorieux dix septembre, avec Votre Auguste Père et devantant Votre Auguste Mère, êtes rentré dans cette capitale délirante d'enthousiasme.

Votre distinction chevaleresque, Votre bonté innée, Votre dévouement austère Vous ont ouvert tous les cœurs et conquis tous les esprits.

Mais, ce n'est pas seulement le Luxembourg, c'est la Belgique aussi qui a les regards fixés sur cet autel.

Vous y êtes si aimée, Madame. Votre grâce radieuse, Votre piété édifiante, Votre délicatesse exquise, Votre sourire épanoui ont fait revivre, chez les Belges, la figure de Votre inoubliable Mère, transfigurée et auréolée par la conscience nationale, comme dans une Légende dorée.

Ah! l'explosion irrésistible d'allégresse qui a envahi les deux pays voisins, déjà unis par tant de liens historiques, quand s'est répandue la

nouvelle de Vos fiançailles! A cet instant, tandis que des larmes perlaient à beaucoup de paupières, bien des lèvres ont murmuré une prière à l'Éternel, pour que Votre chemin soit à jamais déblayé d'épines.

C'est notre vœu à tous, Monseigneur, Madame. Que l'amour de ce moment, amour chaste et généreux que Vous Vous êtes juré aux pieds du Christ et sous le regard de sa douce Mère, la Protectrice du Luxembourg, amour par lequel Vos âmes sont fusionnées en une seule, soit l'amour de toujours, que Votre ciel soit sans ombre et sans nuage!

Monseigneur, c'est avec joie que Sa Majesté le Roi Léopold Vous confie aujourd'hui Sa chère fille, à laquelle Il a su donner l'exemple d'une vie inspirée des idéaux les plus élevés. Néanmoins, il s'y mêle — à cette joie — bien un peu de peine: l'arbre gémit, quand une branche en est détachée et la tige souffre lorsqu'on y cueille une fleur.

Mais l'Auguste Père sait qu'Il confie cette fleur fraîche et parfumée à des mains qui sauront la traiter comme elle le mérite. Ces sentiments sont partagés par la Princesse qui, en des heures souvent graves et parfois même tragiques, a assuré à la jeune épouse d'aujourd'hui la chaleur et le réconfort d'une affection toute dévouée.

Et c'est également avec une entière confiance, Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur, que Vous voyez se nouer cette heureuse alliance, qui doit assurer, avec l'avenir de la Dynastie, la félicité de Votre fils bien-aimé et celle du vaillant peuple luxembourgeois.

Ces jeunes Princes ont été des enfants exemplaires: ils seront certainement des époux modèles, toujours fidèles à leurs promesses sacrées.

Vous ferez Vôtres, Monseigneur, les paroles que prononçait Jean-Sébastien Bach, un prince de l'art, au sujet de son épouse: « Mon Dieu, je Vous remercie de me l'avoir donnée »; tandis que Vous, Madame, Vous direz comme la femme du grand musicien: « Seigneur, faites-moi digne de lui. »

Plaise à la Providence qui préside aux sorts des peuples, de protéger Votre foyer et de Vous envoyer des enfants, à qui, j'en suis sûr, Vous transmettez toutes les noblesses et toutes les vertus dont Vous ont imprégnés Vos Augustes Parents.

Et quand, à l'heure établie par le Très-Haut, Vous aurez à diriger les destinées de Votre Patrie, puissiez-Vous, Monseigneur, Vous inspirer toujours des exemples d'une Mère, Souveraine incomparable, tandis que la Princesse Joséphine-Charlotte rappellera, auprès de Vous, le charme séduisant et l'action bienfaisante déployés, sur le trône de Belgique, par Sa Mère, la Reine Astrid, comme par Son Aïeule, la Reine Elisabeth.

Je m'arrête maintenant, mais non sans avoir supplié Dieu, le Roi des Rois, de Vous combler

de Ses grâces les plus abondantes et les mieux choisies.

Vous en avez un gage assuré dans la Bénédiction Apostolique que Notre Saint Père le Pape a daigné Vous adresser, en des termes d'une si grande bienveillance.

Seigneur, que la bénédiction de Votre Vicairé accompagne le long de Leur route ces jeunes époux princiers et Leur assure tout le bonheur auquel Ils ont le droit d'aspirer.

Ainsi soit-il.

Pour la cérémonie du mariage religieux qui suivit, Monseigneur le Nonce fut entouré de Monseigneur Henri Schmit, Curé de la Cathédrale, du Révérend Père Braun, O. P., Aumônier de la Cour Royale de Belgique, et de Monseigneur Albert Steffen, Aumônier de la Cour Grand-Ducale de Luxembourg.

Après l'allocution, Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Princesse Joséphine-Charlotte montèrent à l'autel et S'agenouillèrent aux pieds du Nonce Apostolique. C'est alors que ce dernier Leur adressa la demande de consentement de mariage:

« Jean de Luxembourg, je vous demande au nom de Dieu Tout-Puissant, si c'est votre intention libre et bien réfléchi de prendre en ce moment Joséphine-Charlotte de Belgique ici présente pour votre femme et légitime épouse, et si vous êtes prêt à lui promettre que vous lui garderez la fidélité en toutes choses, ainsi qu'un fidèle époux le doit à son épouse, selon le commandement de Dieu? »

Avant de répondre, Monseigneur le Grand-Duc héritier Se tourna vers Ses Parents Qui, d'une inclination de la tête, marquèrent Leur approbation; Il Se retourna alors vers le Célébrant et répondit d'une voix ferme: « Oui, Monseigneur! »

Monseigneur le Nonce répéta la demande à la Mariée, Laquelle, après le même geste de déférence, donna la réponse rituelle.

Pendant qu'un orchestre à cordes jouait en sourdine un « Nocturne » de Fauré, les Augustes Mariés, liés à jamais par la foi de Leurs promesses et le sceau du sacrement, échangèrent les alliances qu'ils Se glissèrent à Leurs doigts. Ils Se donnèrent ensuite la main droite, autour de laquelle le Prélat enlaça son étole et qu'il aspergea d'eau bénite.

Cette cérémonie fut suivie par toute l'assistance au milieu d'un recueillement général.

Tandis que les Epoux Princiers regagnèrent Leurs places dans le chœur, un baryton luxembourgeois, M. Venant Paucké, entonna dans la langue du pays un cantique à Notre-Dame: « Le'f Mamm ».

### La Messe de Mariage.

Monseigneur le Nonce — au bas de l'autel — commença les prières de la Sainte Messe qui fut une messe basse.

Jusqu'à l'élévation, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction de Maître Henri Pénis, jouait un « Arioso » de J.-S. Bach et « Trumpets Voluntary » de H. Purcell.

A l'élévation, les officiers de la Garde d'honneur et les soldats de la Garde grand-ducale présentèrent les armes, tandis que montait du fond de la Cathédrale une « Sonnerie » exécutée sur les trompettes d'argent par des membres de la Musique militaire de la Garde grand-ducale.

Après l'élévation, la Maîtrise chanta le « Benedictus » de Rheinberger et l'orchestre joua l'« Adagio », symphonie N° 4 de L. van Beethoven.

A deux reprises, le Couple Princier remonta les marches de l'autel, une première fois au « Pater » de la Messe pour la bénédiction rituelle de la Mariée et, vers la fin de la Messe, pour la dernière bénédiction solennelle avec imposition des mains.

Tandis que Monseigneur le Nonce, ayant terminé la Sainte Messe, se rendit au trône pour y revêtir à nouveau la cappa magna, eut lieu, au chœur même, la cérémonie des Signatures de l'acte de mariage. En qualité de témoins signèrent: pour Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Son frère, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg; pour Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse héritière, Son frère, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Liège.

S. Exc. Monseigneur Fernando Cento, Archevêque, Nonce Apostolique en Belgique, Internonce Apostolique en Luxembourg, apposa sa signature en dernier lieu.

Ce fut alors que, devant toute l'Assemblée debout, retentissaient les hymnes nationaux de Belgique et de Luxembourg, la « Brabançonne » et la « Hémecht ».

La cérémonie à la Cathédrale prit fin vers midi quinze. Le cortège royal et princier se forma et tandis que les nouveaux Mariés Princiers, les Augustes Familles et Leurs Hôtes Royaux et Princiers quittèrent le chœur, l'orchestre jouait une « Toccata » en ré mineur de J.-S. Bach.

Sur le parvis de la Cathédrale se tenait une garde d'honneur de douze officiers luxembourgeois, épée en main, qui, au passage des Jeunes Mariés, formèrent le dais de sabre. Dès la sortie du Couple Princier, les soldats présentèrent les armes et la Musique de la Garde grand-ducale joua le « Wilhelmus ».

### Le Cortège Nuptial.

Précédée de la voiture, dans laquelle avait pris place S. Exc. le Grand Maréchal de la Cour Royale de Belgique et S. Exc. le Grand Maréchal de la Cour Grand-Ducale de Luxembourg, et escortée de cinq motocyclistes militaires, la somptueuse voiture découverte des jeunes Mariés Princiers, suivie des voitures, dans

lesquelles avaient pris place les Membres des Familles Royales, Grand-Ducales et Princières, parcourut la Rue Notre-Dame, le Boulevard Roosevelt, les Avenues de la Gare et de la Liberté, le Boulevard Royal, la Grand-Rue, la Rue du Fossé et la Rue de la Reine, avant de rentrer au Palais. En bordure des boulevards et avenues se tenaient les soldats de l'Armée luxembourgeoise en uniforme de campagne avec buffleteries et guêtres blanches. A la Place des Martyrs, face à l'Hôtel des ARBED, deux détachements d'aspirants-officiers belges, chacun de 60 hommes, établis sur trois rangées de profondeur, présentèrent les armes quand passèrent les voitures. Ils appartenaient à l'École d'Infanterie d'Arlon et à l'École Royale Militaire de Bruxelles, dans lesquelles les aspirants-officiers luxembourgeois font leurs études. Sur les deux ponts, le Pont du Viaduc et le Pont Adolphe, des scouts et guides belges et luxembourgeois ainsi que des délégations d'invalides et de mutilés de guerre belges et luxembourgeois, avec leurs étendards, avaient pris place. Ils acclamèrent les Mariés Princiers, les Familles Royales et Princières à Leur passage. Afin de multiplier les places des spectateurs, des tribunes avaient été érigées à différents endroits: à la Place de la Constitution, à l'angle des Avenues de la Liberté et de la Gare, à la Place des Martyrs, à la Place de Metz, au Boulevard Royal et à la Place Guillaume.

Près des tribunes se tenaient des musiques militaires, à savoir: la Musique militaire du 2<sup>e</sup> Bataillon de l'Armée luxembourgeoise à l'entrée du Viaduc, la Musique militaire de la 12<sup>e</sup> Brigade d'Arlon à la Gare, l'Harmonie Royale des Militaires Mutilés et Invalides de la Guerre à la Place des Martyrs devant l'Hôtel des ARBED, la Musique de la Force Aérienne Belge à la Place de Bruxelles, la Musique de la Force Navale à la Place Guillaume.

L'entrée et la sortie du Viaduc étaient décorées de drapeaux belges et luxembourgeois disposés en panoplie. Sur la rampe du Viaduc s'élevaient de chaque côté cinq groupes de drapeaux belges et luxembourgeois. Dans l'Avenue de la Gare se dressaient aux carrefours des pylônes hauts de huit mètres formés de bandes tricolores belges et luxembourgeoises disposés en claire-voie. Ces groupes de pylônes tricolores alternaient avec des pylônes massifs portant sur un faisceau de JJ une couronne dorée. A la jonction des Avenues de la Gare et de la Liberté était érigée une porte d'honneur formée de cinq pylônes placés en quinconce, surmontés de faisceaux de drapeaux belges et luxembourgeois et reliés entre eux de tulle blanc.

A différents endroits de l'Avenue de la Liberté, à la Place de Paris et à la Place des Martyrs s'élevaient des groupes de quatre pyramides élancées de douze mètres de hauteur, ornées d'un semis de lions belges et luxembourgeois et surmontées de deux anneaux enlacés, sommés d'une couronne d'or. Les têtes du Pont

Adolphe étaient ornées de deux groupes de quatre pyramides aux mêmes décors. Celles-ci étaient reliées entre elles par un léger ruban de tulle blanc qui flottait au vent. Sur la rampe du Pont Adolphe, une haie de douze petites pyramides de six mètres de hauteur, ornées sur leur face du monogramme JJ et d'un semis d'étoiles dorées, étaient reliées par groupes de trois de ruban de tulle blanc et de lamé or. Des pylônes portant sur un faisceau de JJ une couronne d'or bordaient l'Avenue à intervalles réguliers et formaient haie à partir du Boulevard Royal.

A la Place Guillaume, devant le Monument du Roi Grand-Duc, s'élevait un arc de triomphe monumental d'une hauteur de dix-huit mètres et d'une largeur de douze mètres. Il était orné des armoiries des Mariés Princiers et surmonté d'une couronne.

L'enthousiasme et la liesse populaire se propagèrent rapidement et enflammèrent tous les cœurs. Des ordres coururent de proche en proche et les soldats, baïonnette au canon, présentèrent les armes. L'allégresse s'amplifia et la foule compacte, massée le long du parcours, acclama les Mariés Princiers ainsi que le Cortège Royal et Princier qui Les suivait. Le passage de la voiture, dans laquelle avait pris place le Couple Princier, déclencha partout une immense clameur et d'éclatants vivats, auxquels les Mariés Princiers répondirent par des gestes de la main.

A Leur passage à la Place Guillaume, les Jeunes Mariés furent l'objet d'acclamations particulièrement chaleureuses. Les hourras cadencés ne cessèrent de jaillir. A l'instant, où les Mariés Princiers rentrèrent au Palais, l'on entendit le retentissement des 101 coups de canon tirés sur la hauteur du Fetschenhof en Leur honneur.

Au Palais, le Couple Princier et Leurs Augustes Parents reçurent les félicitations des Invités Royaux et Princiers, du Corps Diplomatique, des Corps constitués de l'Etat luxembourgeois et des hautes personnalités belges et luxembourgeoises, réunis au Palais. A la Chambre des Députés, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, donna lecture d'un discours au nom des Corps constitués du pays.

### Discours de M. Emile Reuter.

« Au nom des Corps constitués du pays j'ai l'honneur de souhaiter à Vos Altesses Royales la bienvenue au milieu des représentants attirés de la vie politique, judiciaire et administrative du Grand-Duché.

Nous sommes heureux de nous associer à l'allégresse populaire qui déferlait tantôt dans les rues splendidement décorées de notre capitale, au passage du cortège nuptial de Vos Altesses Royales, et c'est dans le même sentiment de joie profonde et patriotique que nous vous offrons à notre tour l'hommage de nos plus chaleureuses félicitations et des vœux fervents que nous formons pour le bonheur de l'union

que Vous venez de sceller devant Dieu et devant la Communauté nationale.

Nous saluons en Vous les héritiers et les continuateurs des nobles et glorieuses traditions de Vos Augustes Familles, de deux Maisons Souveraines incarnant si heureusement le type de la Monarchie idéale, basé sur la confiance et l'affection populaire, qui voit sa plus haute mission dans la protection et la défense des droits et libertés démocratiques où le Souverain lui-même se proclame fièrement le premier serviteur de la Nation.

Aussi le peuple luxembourgeois a-t-il ratifié d'enthousiasme le choix de Vos cœurs.

Il confond dans une même affection son Prince héritier à l'âme virile et chevaleresque, fils de cette terre luxembourgeoise qui le vit naguère, après la longue et douloureuse épreuve, revenir d'exil, au premier rang de ses libérateurs, et la toute Gracieuse Princesse, devenue sa Grande-Duchesse héritière, dont le charme exquis et la bonté rayonnante ont conquis d'emblée tous les cœurs luxembourgeois.

Le foyer que Vous allez fonder sous d'aussi heureux auspices formera un lien nouveau, et combien précieux, entre deux Nations voisines et amies que tout prédestine à une coopération confiante et fructueuse.

Il ouvre au peuple luxembourgeois et à sa dynastie une perspective radieuse d'union et de stabilité, de bonheur paisible dans la liberté et dans le progrès.

« Que Dieu protège et conserve le Luxembourg et sa Maison Souveraine! »

Cependant, devant le Palais, la foule délirante avait envahi la Rue de la Reine, où elle resta massée, réclamant sans cesse le Couple Princier et chantant les hymnes nationaux. Vers 13 h. 30, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Félix et Sa Majesté le Roi Léopold III se présentèrent au balcon du Palais grand-ducal et, à 14 heures 30, les Mariés Princiers, répondant aux acclamations, parurent à Leur tour au balcon, accompagnés de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, de Sa Majesté la Reine Elisabeth, de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, de Son Altesse Royale le Prince Albert de Liège, de Son Altesse Royale Madame la Princesse de Réthy et de Son Altesse Royale le Prince Alexandre. A chacune de Leurs apparitions, les Mariés Princiers et les Membres de la Famille Royale et Grand-Ducale furent longuement et chaleureusement acclamés par la foule.

Plusieurs réjouissances publiques eurent lieu dans le courant de l'après-midi et dans la soirée. Malgré la pluie, qui s'était mise à tomber vers 20 heures, un grand feu d'artifice fut tiré sur les hauteurs des « Trois Glands ». Des salves de coups de canon, des bombes d'honneur de gros calibre annoncèrent l'ouverture du feu et firent retentir la Vallée du Pfaffenthal de leurs détonations.

nations. Tandis que montèrent dans le ciel nocturne les bouquets de bombes multicolores pour y exploser dans des scintillements d'étoiles et des ruissellements de pluies, de rayons d'or, d'éclats et d'étincelles, les flancs des « Trois Glads », à différents étages, brillaient de soleils, d'éventails, de jeux de feu divers, dont les évolutions majestueuses ou les tableaux éblouissants se terminèrent par l'apparition des armoiries des Jeunes Mariés Princiers.

\*

De nombreux télégrammes de félicitations parvinrent à Leurs Altesses Royales Madame la

## L'Établissement du Marché Commun de l'Acier

Après l'ouverture du marché commun pour le charbon, le minerai de fer et la feraille le 10 février 1953, soit six mois après l'entrée en fonction de la Haute Autorité, le marché commun pour l'acier devait être établi deux mois après, soit le 10 avril, sauf délai supplémentaire fixé par le Conseil de Ministres sur proposition de la Haute Autorité.

Un tel délai s'est avéré nécessaire. La Haute Autorité avait convoqué, le 5 mars, une commission d'experts indépendants en vue de réunir les éléments d'information sur les pratiques suivies dans les différents pays en matière de taxes applicables aux produits vendus hors de leur pays d'origine. Afin de laisser à la commission un délai suffisant pour procéder à cette enquête, la date de l'établissement du marché commun de l'acier fut fixé au 1<sup>er</sup> mai 1953.

Jeudi, le 30 avril, une conférence de presse eut lieu dans la salle des conférences de la Chambre de Commerce de Luxembourg, au cours de laquelle le président et les membres de la Haute Autorité annoncèrent et analysèrent les décisions relatives à l'établissement du marché commun de l'acier qui devait entrer en vigueur le lendemain, soit le 1<sup>er</sup> mai 1953.

A cette occasion, M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité, donna lecture du communiqué de presse sur l'établissement du marché commun de l'acier.

Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ainsi qu'à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière de la part de Sa Sainteté le Pape Pie XII, des Princes de l'Eglise, de la plupart des Souverains et Chefs d'Etat, des Membres du Corps Diplomatique accrédités en Belgique et à Luxembourg, des Corps constitués belges et luxembourgeois, des Présidents des grands organismes internationaux, de nombreux organismes et personnes privés, des colonies luxembourgeoises à l'Etranger, etc.

De toutes parts, de nombreux cadeaux de mariage furent également envoyés au Couple Princier.

Dans l'après-midi, à l'Usine de Belval à Esch-sur-Alzette, eut lieu la coulée symbolique de la première fonte européenne. Les représentants diplomatiques auprès de la Haute Autorité, le président et les membres de celle-ci ainsi que les hauts fonctionnaires de la Communauté furent reçus par M. Antoine Krier, bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et par les dirigeants de l'Usine.

Les installations de l'usine autour des hauts fourneaux étaient ornées de drapeaux aux couleurs des six pays membres de la Communauté.

La cérémonie débuta par des discours de M. Jean Monnet, président, et de MM. Etzel et Coppé, vice-présidents de la Haute Autorité, qui soulignèrent la portée de cette cérémonie symbolique à la veille de l'établissement du marché commun européen de l'acier.

En présence de toutes les personnalités, M. Monnet donna le signal de la première coulée de fonte européenne et quelques instants plus tard un lingot portant l'inscription « Europe » fut offert au président de la Haute Autorité.

Après cette cérémonie, une réception offerte par la direction de l'usine eut lieu au Casino de l'usine. Les personnalités regagnèrent Luxembourg où un dîner réunissait les membres et les hauts fonctionnaires de la Haute Autorité.

## Nouvelle découverte à Rindschleiden

L'église de Rindschleiden dont la restauration, en cours depuis le mois de décembre dernier, est due à l'initiative de la Commission de surveillance pour la restauration des édifices religieux, a livré une fois de plus quelques-uns de ses secrets. Déjà, il y a quelques mois, le déplacement de l'autel du collatéral nord avait mis au jour dans la nef, à côté de l'arc triomphal, une console figurée dont l'abaque circulaire reçoit le départ des nervures correspondantes de la voûte en étoile. La console représente saint Hubert en habits sacerdotaux, la crosse à la main gauche, la droite serrant un livre, au-dessus duquel on aperçoit le cor de chasse traditionnel. L'abaque, formée de deux bandeaux séparés par une gorge, se termine en cavet qui repose directement sur la tête du saint. Malgré l'aspect archaïque de la figure qui rappelle certaines particularités de la statuaire du XIV<sup>e</sup> siècle, les échancrures relativement prononcées que présente la chasuble sur les bras semblent bien

correspondre à la forme qu'a pris ce vêtement liturgique au XVI<sup>e</sup> siècle.

S'il pouvait encore exister quelques doutes sur l'attribution de la console à cette époque, ceux-ci sont définitivement écartés par la découverte récente d'une autre console figurée qui, de l'autre côté du même autel, reçoit les nervures de la voûte. Cette console a l'aspect d'un personnage masculin qui se présente de face, les cheveux longs tombant jusque sur les épaules. Portant l'abaque sur l'épaule droite, il est revêtu d'un court pourpoint peint en rouge et d'un pantalon (chausses) à braguette peint en vert. Entre ces deux vêtements apparaît la chemise. Or, la braguette ne fait son apparition qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il en est à peu près de même de la mode des cheveux longs. Ces faits confirment la leçon 1535 qui a été donnée précédemment de la date que porte l'une des clefs de voûte et qui est bien la date de construction de la nef actuelle.

## Nouvelles diverses

Un rassemblement d'étudiants de la plupart des pays d'Europe, et auquel participe également un groupe d'élèves du Lycée classique d'Echternach accompagné d'un de leurs professeurs, a été organisé par l'UNESCO du 1<sup>er</sup> au 11 avril à Brest.

\*

A l'occasion du Mariage Princier, le Ministre belge de l'Instruction Publique avait organisé, au Musée de l'Etat à Luxembourg, dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, une exposition intitulée: «Cent ans de peinture belge». Cette exposition a été inaugurée, le 14 avril, en présence des membres du Corps Diplomatique, de plusieurs Ministres et hautes personnalités civiles belges et luxembourgeoises. L'exposition groupait une soixantaine d'œuvres de 22 artistes ayant travaillé entre 1830 et 1930. Ces œuvres provenaient des musées belges, et S. M. le Roi Baudouin avait autorisé le prêt d'une des plus belles œuvres figurant dans la collection du Palais Royal de Bruxelles: «Le Carillon» d'Henri De Braeckeleer.

François-Joseph Navez figurait à cette exposition comme le dernier des néo-classiques. Les romantiques y étaient représentés par Antoine Wiertz, Louis Gallait et Gustave Wappers; la réaction néo-gothique par Henri Leys et la réaction réaliste par De Braeckeleer et Charles Degroux. Les réalistes étaient défendus par Joseph

Stevens, Frans Courtens, Alfred Bastien, Isidore Opsomer et Pierre Paulus. L'école naturaliste était représentée par Eugène Laermans, l'impressionnisme par Emile Claus et Albert Saverys, et le «fauvisme» par Rik Wouters. Parmi les figures en marge de l'expressionnisme on notait Jacob Smits, Jean Brusselmans, Edgard Tytgat et Hippolyte Daeve. On notait en outre des œuvres de James Ensor.

La collection ne comptait pas de représentants de l'école de Laethem-Saint-Martin, ni d'artistes wallons contemporains, des œuvres de ces deux tendances ayant déjà été exposées à Luxembourg.

\*

### VII<sup>e</sup> Congrès Economique Benelux.

Le 24 avril a eu lieu à Bruxelles le VII<sup>e</sup> Congrès Economique Benelux organisé par la section belge du Comité de Rapprochement belgo-néerlando-luxembourgeois. Le Congrès s'est tenu dans la salle du Conseil provincial du Brabant sous la présidence de M. F. Puissant Bayens, Président de la Commission économique Benelux.

Au cours de ce Congrès, plusieurs rapports ont été présentés. Entre autres, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, Député, Président de la Section luxembourgeoise du Comité de Rapprochement, a présenté un rapport sur «La Nécessité Internationale de Benelux».

\*

Au cours d'une séance du Conseil d'Etat, les membres de cette haute corporation ont remis à Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier un cadeau à l'occasion de Son prochain mariage avec Son Altesse Royale la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique. Le président du Conseil d'Etat, M. Welter, adressa quelques paroles au Grand-Duc héritier pour exprimer les sentiments qui animent les membres du Conseil d'Etat. Le Grand-Duc remercia en Son nom personnel et au nom de Sa Fiancée. Le cadeau consistait en une boîte à cigares en argent portant l'inscription: « Les Membres du Conseil d'Etat à leur Collègue ».

\*

Au cours d'une soirée, à laquelle participaient des officiers de l'active et de la réserve de l'armée, de la gendarmerie et de la police, le Grand-Duc héritier a dit adieu à Sa vie de garçon. La réunion a eu lieu à la Caserne de Walferdange et 180 personnes environ y assistaient.

\*

#### *Rencontre pédagogique des Professeurs d'histoire des Pays Benelux.*

Sous les auspices de la « Fraternité Mondiale », quarante professeurs d'histoire de Belgique, de Hollande et du Luxembourg ainsi que quelques experts d'autres pays se sont réunis à Luxembourg-Ville, les 10 et 11 avril, pour une étude comparative des méthodes et des possibilités d'enseignement de l'histoire dans les écoles des trois pays de Benelux.

Placée sous le patronage du Ministère de l'Éducation Nationale de Luxembourg, la conférence a entendu des rapports sur « La diffusion, parmi les membres du corps enseignant, des directives propagées par l'UNESCO et par la Fédération internationale des professeurs d'histoire dans le sens d'une orientation de l'enseignement de l'histoire vers une meilleure compréhension entre les peuples ».

La conférence se livrait à un « Examen des manuels d'histoire » actuellement utilisés dans les écoles des pays du Benelux et étudiait l'opportunité d'une révision de ces manuels, afin d'en éliminer toutes les sources possibles de malentendus entre les trois nations.

La rencontre a été présidée par M. Alphonse Sprunck, directeur ff. de la Bibliothèque nationale du Grand-Duché. Le chef de la délégation luxembourgeoise était le professeur Nicolas Braunshausen, ancien Ministre et ancien professeur à l'Université de Liège. Des experts français, allemands, italiens, autrichiens et suisses prenaient également part à ces travaux.

\*

A l'occasion du Mariage Princier de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et la Princesse Joséphine-Charlotte, une

médaille-souvenir à Leurs effigies a été émise par la Ligue nationale belge contre la Poliomyélite. Cette médaille d'un fort relief a 70 millimètres de diamètre. Elle est l'œuvre du sculpteur René Cliquet.

\*

#### *Concert du Grand Orchestre de Radio-Luxembourg au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles.*

Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du Mariage Princier, le Grand Orchestre Symphonique de Radio-Luxembourg, sous la direction du Maître Henri Pensis, a donné un Concert de Gala, dimanche, le 19 avril, au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles.

Sa Majesté la Reine Elisabeth avait daigné relever de Sa haute présence cette manifestation belgo-luxembourgeoise. L'entrée de la Reine Elisabeth a été saluée par les hymnes nationaux ainsi que par les chaleureux applaudissements de la très nombreuse assistance. Le Ministre du Luxembourg à Bruxelles, S. Exc. M. Lambert Schaus, présenta à Sa Majesté la Reine les membres de la Légation du Luxembourg et les membres présents de la direction de Radio-Luxembourg. Le Général Piron, membre du Conseil d'administration de Radio-Luxembourg, Lui présenta de son côté la délégation du Comité bruxellois des Amis de Radio-Luxembourg.

Sa Majesté la Reine Elisabeth était accompagnée de la Baronne Carton de Wiart, Dame d'honneur, et du Général Comte de Meeus d'Argentueil, Grand Maître de Sa Maison.

De nombreuses personnalités du monde politique, artistique, théâtral, musical et de la Presse assistaient à cette Soirée de Gala qui fut suivie d'une réception offerte par S. Exc. M. Lambert Schaus, Ministre du Luxembourg à Bruxelles.

\*

Sur l'initiative du Ministère des Affaires Économiques, la Fédération des Industriels Luxembourgeois avait convoqué une réunion d'industriels exportateurs susceptibles de s'intéresser au problème du ducroire. Au cours de cette réunion, à laquelle assistaient également des représentants du Ministère des Affaires Économiques et du Ministère des Finances, M. Georges Als, assistant à l'Université Libre de Bruxelles, fit un exposé étendu sur l'organisation du ducroire dans différents pays, sur les particularités du ducroire par rapport aux autres formes d'assurance et sur les données du problème tel qu'il se pose dans notre pays.

\*

Un film documentaire intitulé « Le Luxembourg et son Industrie » a été présenté dans un cinéma de Bruxelles, sous le haut patronage de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Économiques, en présence de nombreuses personna-

lités du monde diplomatique, des milieux économiques et de la presse. M. Lambert Schaus, Ministre du Luxembourg à Bruxelles, a offert une réception à l'issue de ce spectacle.

\*

### *Journée luxembourgeoise à la Foire de Bruxelles.*

Le 29 avril a eu lieu la Journée luxembourgeoise à la Foire Internationale de Bruxelles. Une délégation luxembourgeoise, conduite par M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, a été accueillie au Centenaire par M. Cooremans, Administrateur-Délégué de la Foire, et MM. René Baken et Paul Ectors, Administrateurs.

Le Ministre des Affaires Economiques était accompagné de S. Exc. M. Lambert Schaus, Ministre du Luxembourg à Bruxelles, et de nombreuses personnalités du monde des affaires du Luxembourg. Les Ministres et leur suite ont effectué une visite de la Foire de Bruxelles où le nombre des exposants luxembourgeois a été en augmentation de 25 % par rapport à l'année passée.

A 13 heures, un banquet eut lieu dans un restaurant du centre de Bruxelles, auquel assistaient également M. Dequae, Ministre des Colonies, MM. Magain et Van der Meulen, Chef de Cabinet du Premier Ministre et du Ministère des Affaires Economiques.

\*

## Nouvelles diplomatiques

A l'occasion du Mariage de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg avec Son Altesse Royale Madame la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique, S. Exc. M. le Baron Silvercruys, Ambassadeur de Belgique aux Etats-Unis d'Amérique, et S. Exc. M. Hugues Le Gallais, Ministre du Luxembourg à Washington, ont donné à la Légation de Luxembourg à Washington une grande réception à laquelle ont assisté: White House-Major General Wilton B. Persons, Special Assistant to the President; plusieurs membres de la Cour Suprême de Justice et du Cabinet du Président Eisenhower; un groupe nombreux de hauts fonctionnaires du Département d'Etat, du Ministère des Finances, du Département de la Défense, du Département du Commerce, etc.; d'importants sénateurs de la Commission des Affaires Etrangères et de la Commission des Affaires Militaires; le Délégué apostolique; la plupart des chefs de Mission accrédités à Washington et tous les diplomates de l'Ambassade de Belgique; le Général Bradley, Chairman du Joint Chiefs of Staff; le Général McAuliffe;

Le Mariage Princier avait attiré à Luxembourg, le 9 avril, environ 450 représentants de la presse radiophonique, cinématographique, photographique et écrite.

Grâce à la présence à Luxembourg des représentants de la presse mondiale, les cérémonies qui eurent lieu dans notre Capitale le 9 avril, trouvèrent un écho dans les journaux, périodiques, le film et la radio de très nombreux pays. Elles furent même transmises à la télévision dans les pays au-delà des mers tels que les Etats-Unis, l'Australie et le Japon.

\*

Un groupe de 25 journalistes belges, parmi lesquels M. Raoul Tack, ancien Sénateur, Président d'honneur de l'Association Générale de la Presse belge, et M. Georges Detaille, Président de la Presse bruxelloise, ont visité successivement au cours d'une journée passée à la Moselle luxembourgeoise les Caves Coopératives de Remerschen, Wellenstein, Stadtbredimus, Greiveldange, Wormeldange et Grevenmacher.

Parmi les nombreuses personnalités qui accompagnaient les journalistes lors de ces différentes visites on remarquait M. Pierre Vanheerswynghels, représentant le Ministre de Belgique à Luxembourg, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture, honorait de sa présence le banquet donné en leur honneur par la Municipalité de Grevenmacher.

l'Amiral Fechteler, Chief of Naval Operations; l'Amiral Kirk; Mr. George Meany, President of the American Federation of Labour; des journalistes, dont MM. Walter Lippmann, Joseph and Stewart Alsop, Arthur Krock; nos compatriotes résidant à Washington et les amis du Grand-Duché et de la Belgique. En tout, la réception comptait entre 450 à 500 personnes.

\*

A l'occasion du Mariage Princier, S. Exc. M. Lambert Schaus, Ministre du Luxembourg à Bruxelles, a offert une réception dans les Salons de l'Hôtel de la Légation, le 26 mars. A cette brillante réception assistaient S. Exc. le Baron Carton de Wiart, Grand Maréchal, le Baron Guillaume, Secrétaire d'Etat, ainsi que MM. Verwilghen et Paulus, représentant la Maison du Roi, les membres du Corps Diplomatique accrédités à Bruxelles en même temps qu'à Luxembourg, conduits par leur doyen S. Exc. Monseigneur Fernando Cento, Nonce Apostolique, accompagné de Monseigneur Caprio, auditeur

à la Nonciature, le Baron van Harinxma thoe Slooten, Ambassadeur des Pays-Bas, M. Jean Rivière, Ambassadeur de France, M. Myron M. Cowen, Ambassadeur des Etats-Unis, M. Umberto Grazzi, Ambassadeur d'Italie, M. Ivanovitch Avilov, Ambassadeur de l'U.R.S.S., et M. Shoji Arakawa, Ambassadeur du Japon. On notait aussi la présence des Ambassadeurs du Brésil, d'Espagne, du Pakistan, ainsi que des Ministres d'Argentine, d'Autriche, de Colombie, de Cuba, du Danemark, de Finlande, de Grèce, du Guatemala, d'Indonésie, d'Iran, d'Israël, du Liban, du Mexique, de Norvège, de Pologne, du Portugal, de Suède, d'Uruguay, du Vénézuéla et de Yougoslavie. On remarquait encore la présence de Son Eminence le Cardinal van Roey. Le Gouvernement belge était représenté par M. van Houtte, Premier Ministre, et par la plupart des ministres belges accompagnés de leurs dames.

Parmi cette nombreuse assistance on notait également la présence des Présidents des Corps constitués, de plusieurs Ministres d'Etat et d'anciens Ministres, du Lieutenant-Général Piron, Chef d'Etat-Major Général et Aide de camp de S. M. le Roi, des Lieutenants-Généraux Jooris et Leboutte, du Général-Major Gierts et des Commandants de l'Ecole de Guerre et de l'Ecole Royale militaire.

\*

Le Comité France-Belgique-Luxembourg à Paris, placé sous la présidence de M. Louis Marin, avait organisé une réunion amicale en l'honneur de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier de Luxembourg et la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique.

De nombreuses personnalités françaises, belges et luxembourgeoises étaient présentes à cette réunion. Une adresse, signée par toutes les personnalités, a été envoyée au Couple Princier :

« A l'heure même où Vos deux peuples, amis séculaires de la France, célèbrent dans la joie l'union de Vos Altesses Royales, de nombreux compatriotes et Français réunis, en présence des représentants officiels de la Belgique, du Luxembourg et de la France auprès de M. Louis Marin, président, et des membres du Comité France-Belgique-Luxembourg, veulent, dans une commune et dévouée pensée, vous offrir leurs respectueuses félicitations.

« Ils Vous prient de daigner agréer les vœux fervents qu'ils forment d'un cœur unanime, pour Votre plus grand bonheur. »

\*

Une soirée dansante a eu lieu à l'Institut belge à Londres à l'occasion du Mariage Princier. Une grande foule d'invités, appartenant principalement aux colonies belge et luxembourgeoise, a été accueillie par M. Jean Nieuwenhuys, Conseiller, Chargé d'Affaires, et M. Camille Dumont, Chargé d'Affaires luxembourgeois, qui représen-

tait le Ministre du Luxembourg, lequel s'était rendu à Luxembourg pour le Mariage.

\*

A l'occasion du Mariage Princier, le Comité Benelux avait offert, jeudi, le 9 avril, en son local à La Haye, une réception, à laquelle assistaient plusieurs membres du Corps Diplomatique, de nombreuses personnalités hollandaises et les membres des colonies belge et luxembourgeoise. M. Kortenhorst, Président de la Seconde Chambre et du Comité local Benelux, a prononcé une allocution, dans laquelle il soulignait que les Hollandais s'associaient à la joie des peuples belge et luxembourgeois. Il ajoutait en outre que le bonheur des Jeunes Princes serait le meilleur gage de la prospérité de leur peuple.

\*

Le 10 avril 1953, S. Exc. M. Victore Ivanovitch Avilov, Ambassadeur, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de l'U.R.S.S., a fait une visite officielle à Esch-sur-Alzette en compagnie de S. Exc. M. René Blum, Ministre de Luxembourg à Moscou.

Après avoir fleuri les tombes des ouvriers russes morts pendant l'occupation, l'Ambassadeur de l'U.R.S.S., accompagné de M. René Blum, a été reçu à l'Hôtel de Ville par la Municipalité.

Un banquet, offert au Casino des ARBED à Esch-sur-Alzette, clôtura cette visite officielle.

\*

Le Ministre de Luxembourg à Washington et Madame Hugues Le Gallais ont donné un dîner à la Légation le 13 avril en l'honneur de M. René Pleven, Ministre de la Défense Nationale de la République Française. Parmi les invités on remarquait l'Ambassadeur de France et Madame Henri Bonnet; l'Ambassadeur du Viet Nam et Madame Tran Van Kha; le Président de la Commission des Affaires Etrangères du Sénat et Madame Wiley; le Conseiller du State Department et Madame MacArthur; M. et Mme Walter Lippmann.

\*

Le 10 avril 1953, S. Exc. Madame Perle Mesta a posé un des derniers actes officiels de sa carrière de Ministre des Etats-Unis au Luxembourg en informant le Gouvernement luxembourgeois de la mise à sa disposition de la somme de 45.519.000,— francs provenant des fonds de contrepartie de l'Organisation de Sécurité Mutuelle et destinée au financement d'un programme triennal visant à l'accroissement de la production agricole luxembourgeoise.

Une brève cérémonie, à laquelle assistaient S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi que M. Huntington Gilchrist, Chef de la Mission de l'Or-

ganisation de Sécurité Mutuelle pour la Belgique et le Luxembourg, et M. Robert Anderson, Attaché agricole américain, s'est déroulée au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg. S. Exc. M. Pierre Dupong a reçu des mains de S. Exc. Madame Perle Mesta l'avis de déblocage des fonds sous forme d'une lettre contenue dans une farde spéciale.

Les fonds de contrepartie seront employés pour financer trois projets du Ministère luxembourgeois de l'Agriculture: le développement du service de vulgarisation agricole, l'accroissement de la production d'aliments pour bétail et l'amélioration de la production, de la manipulation et de la distribution du lait.

\*

Le Cercle Gaulois, Littéraire et Artistique, avait donné mercredi, le 15 avril, un déjeuner en l'honneur de S. Exc. M. Lambert Schaus, le nouveau Ministre du Luxembourg à Bruxelles.

Autour de l'invité d'honneur s'étaient groupées de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique, social et culturel. Au cours de cette réception, M. Paul Parent, bâtonnier et président du Cercle Gaulois, ainsi que M. Julius Hoste, ancien Ministre, président du Comité de Rapprochement Benelux, avaient pro-

noncé des discours de circonstance auxquels S. Exc. M. Lambert Schaus répondait en évoquant la traditionnelle amitié belgo-luxembourgeoise.

\*

Après la réception offerte par le Cercle Gaulois en l'honneur du nouveau Ministre du Luxembourg à Bruxelles, S. Exc. M. Lambert Schaus a été reçu vendredi, le 17 avril, à la Maison de la Presse Belge en compagnie des membres de la Légation du Grand-Duché à Bruxelles. De nombreux diplomates et les dirigeants de l'Association Générale de la Presse Belge assistaient à cette réception, au cours de laquelle M. Georges Detaille, président de la Section bruxelloise de l'Association Générale de la Presse Belge prit la parole pour souhaiter la bienvenue au nouveau Ministre du Luxembourg qui, de son côté, remercia la Presse Belge du chaleureux accueil qui lui avait été réservé.

\*

S. Exc. M. René Blum, Ministre du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou, qui vient de rejoindre son poste après un congé passé dans le Grand-Duché, a été reçu, le 29 avril, par S. Exc. M. Molotov, Ministre des Affaires Etrangères de l'U. R. S. S.

## Distinctions honorifiques

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a remis à Sa Majesté le Roi des Belges la Croix de Chevalier de l'Ordre du Lion d'Or.

\*

Le 10 avril 1953, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a conféré à Madame la Vicomtesse Berryer la Croix d'honneur pour Dames dans l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

\*

Sa Majesté le Roi des Belges a daigné conférer de hautes distinctions honorifiques à des personnalités luxembourgeoises. A l'occasion de la présence de Sa Majesté à Luxembourg les 8 et 9 avril ont reçu de Ses mains:

S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, la Grand-Croix de l'Ordre de Léopold;

Comte Gaston d'Ansembourg, Chambellan e.s.e., la Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne;

M. Auguste Collart, Chambellan e. s. e., la Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne;

M. Guill Konsbruck, Chambellan e. s. e., la Grand-Croix de l'Ordre de Léopold II;

M. Pierre Majerus, Chambellan e. s. e., la Grand-Croix de l'Ordre de Léopold II;

Comte Raymond d'Ansembourg, Chambellan e. s. e., le Grand-Officier de l'Ordre de Léopold II;

Comte Victor d'Ansembourg, Chambellan e.s.e., le Grand-Officier de l'Ordre de Léopold II;

Lieutenant en 1<sup>er</sup> Norbert Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold;

Lieutenant en 1<sup>er</sup> Paul Koch, Aide de Camp de S. A. R. Monseigneur le Prince, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold;

Lieutenant en 1<sup>er</sup> Germain Frantz, Aide de Camp de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold;

M. François Hallé, Commissaire de la Cour, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

\*

A l'occasion du Mariage Princier à Luxembourg, les personnalités belges suivantes ont reçu des mains de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse les distinctions honorifiques suivantes, à savoir:

S. Exc. le Baron Carton de Wiart, Grand Maréchal de la Cour, la Grand-Croix de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau;

S. Exc. le Baron Jules Guillaume, Secrétaire d'Etat de la Maison du Roi, la Grand-Croix;

S. Exc. le Comte de Patoul, Grand Maître e. s. e. de la Maison de S. M. le Roi Léopold III, la Grand-Croix de l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne;

S. Exc. le Comte André de Meeus d'Argenteuil, Grand Maître de la Maison de S. M. la Reine Elisabeth, la Grand-Croix;

M. Hubert Verwilghen, Chef de Cabinet du Roi, la Grand-Croix;

M. Willy Weemaes, Secrétaire de S. M. le Roi Léopold III, la Grand-Croix;

Le Vicomte Gatien du Parc Locamria, Chambellan du Roi, la Grand-Croix;

Le Lieutenant-Colonel e. r. Hubert Rombauts, Commandant des Palais Royaux, le Grand-Officier;

Le Colonel B. E. M. Raymond Dinjeart, Aide de Camp du Roi, le Grand-Officier;

M. Edouard de Streel, Secrétaire de la Reine Elisabeth, le Grand-Officier;

Le Colonel M. Quinet, Officier d'Ordonnance du Roi Léopold III, la Croix de Commandeur avec couronne;

Le Lieutenant-Colonel Pierre Stacquet, Officier d'Ordonnance du Roi Léopold III, la Croix de Commandeur;

Le Lieutenant de Vaisseau Daniel Geluyckens, Officier d'Ordonnance du Roi, la Croix d'Officier;

La Baronne Carton de Wiart, Dame d'honneur de la Reine Elisabeth, la Croix d'honneur;

La Comtesse Ludovic de Meeus d'Argenteuil, Dame d'honneur de la Princesse Joséphine-Charlotte, la Croix d'honneur;

M<sup>me</sup> Ernest-John Solvay, la Croix d'honneur.

Ces personnalités ont composé les suites de Leurs Majestés et de Leurs Altesses Royales.

En outre ont été décorés:

M. Gustave Van der Linden, Intendant de la Liste Civile, de la Grand-Croix;

Le Vicomte Charles de Ghellinck Vaernewyck, Maître des Cérémonies de la Cour, de la Grand-Croix;

M. Jean-Pierre Paulus, Chef de Cabinet adjoint du Roi, le Grand-Officier;

Le Major Pecquet, Commandant les Services Spéciaux de Gendarmerie des Palais Royaux, la Croix d'Officier;

M. Jacques Peemans, Attaché au Cabinet du Roi, la Croix de Commandeur;

M. Paul Paelinck, Professeur des Princes Royaux, la Croix d'Officier avec couronne;

M. Georges Gerardy, Professeur des Princes Royaux, la Croix d'Officier avec couronne;

Le Rév. Père Braun, O. P., Aumônier de la Cour, la Croix de Commandeur;

Le Baron de Decker, Secrétaire de la Liste Civile, la Croix d'Officier;

M. Maurice Heyninx, Architecte des Palais Royaux, la Croix de Commandeur avec couronne;

M<sup>e</sup> André Taymans, Notaire honoraire du Roi, la Croix de Commandeur;

M<sup>e</sup> Théodore Taymans, Notaire du Roi, la Croix de Chevalier avec couronne;

M. Bertrand, Hortonomme du Domaine Royal de Laeken, la Croix de Chevalier;

M. de Gérardon, Administrateur des Biens Privés, la Croix d'Officier avec couronne;

M<sup>lle</sup> Liliane Martin, Chef de Bureau au Secrétariat du Roi Léopold III, la Croix de Chevalier;

M. Georges Lacomte, Chef de Bureau au Secrétariat du Roi Léopold III, la Croix de Chevalier avec couronne.

\*

A l'occasion du Mariage Princier à Luxembourg, Sa Majesté le Roi des Belges a daigné conférer des distinctions honorifiques à des personnalités luxembourgeoises.

S. Exc. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, a remis ces insignes, au cours d'une réception à la Légation de Belgique, aux personnalités suivantes:

M<sup>e</sup> Tony Neuman, Commandeur de l'Ordre de la Couronne;

M. Paul Schulté, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Etrangères, Commandeur de l'Ordre de la Couronne;

M. Hubert Schumacher, Architecte de la Cour, Commandeur de l'Ordre de la Couronne;

Mgr. Albert Steffen, Aumônier de la Cour, Commandeur de l'Ordre de la Couronne;

M. Joseph Petit, Professeur, Chargé de la Direction du Service Information et Presse, Officier de l'Ordre de la Couronne;

M. Jean-Pierre Bouché, Chef de Bureau à l'Administration des Biens de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Chevalier de l'Ordre de Léopold II;

M<sup>lle</sup> Marie Mousel, Comptable à l'Administration des Biens, Chevalier de l'Ordre de Léopold II;

M<sup>lle</sup> Marie Kerschen, Secrétaire au Département du Grand Maréchal de la Cour, Chevalier de l'Ordre de Léopold II.

## Nouvelles de la Cour

Le 4 avril 1953, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M<sup>lle</sup> Marcelle Campana, Conseiller d'Ambassade à la Légation de France, et lui a remis les insignes de Commandeur avec couronne de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

\*

Le 4 avril 1953, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier a reçu en audience S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ministre du Portugal, qui Lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre Militaire de la Tour et de l'Epée.

\*

Le 8 avril 1953, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Geoffrey Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, représentant Sa Majesté la Reine Elisabeth II au Mariage de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier.

A cette occasion, Son Altesse Royale a remis à Son Excellence les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

\*

Lors du Mariage Princier du 9 avril 1953, Sa Majesté la Reine Elisabeth II avait chargé S. Exc. M. l'Ambassadeur Pope, Ministre du Canada, de La représenter personnellement à Luxembourg.

De même, S. Exc. Madame Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, avait été chargée de représenter au Mariage Princier

M. Dwight D. Eisenhower, Président des Etats-Unis d'Amérique.

\*

Le 8 avril 1953, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. Monseigneur Cento, Nonce, Internonce Apostolique, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

\*

Le 10 avril 1953, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. Madame Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Le 30 avril 1953, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Frédéric Muller, Consul honoraire de Suisse, et lui a remis les insignes de Commandeur de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

\*

Le 30 avril 1953, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience de congé, en présence de S. Exc. M. Geoffrey Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, M. W. E. Devereux Massey, Premier Secrétaire de Légation.

\*

Le 30 avril 1953, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général de Corps d'Armée Navereau, Gouverneur Militaire de Metz.

## Le Mois en Luxembourg (mois d'avril)

5 avril: A la Place d'Armes a lieu un grand concert militaire avec des œuvres de compositeurs belges et luxembourgeois par la Musique de la Garde grand-ducale.

8 avril: A l'occasion du Mariage Princier, l'Association des Journalistes luxembourgeois et le Service Information et Presse du Gouvernement invitent les représentants de la Presse étrangère et indigène présents à Luxembourg pour les cérémonies du 9 avril à une grande réception qui a lieu au Casino de Luxembourg.

9 avril: L'Harmonie Royale des Militaires Mutilés et Invalides de la Guerre donne un grand concert à la Place d'Armes.

A la Cathédrale de Luxembourg est célébré le mariage de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier de Luxembourg avec S. A. R. la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique.

A l'Hôtel de Ville de Luxembourg a lieu, dans la soirée, une réception offerte par le bourgmestre et les échevins de la Ville en l'honneur des journalistes étrangers et indigènes qui avaient assisté aux cérémonies du Mariage Princier. A cette occasion, M. Emile Hamilius, bourgmestre de Luxembourg, salue les hôtes de la Presse.

10 avril: A Luxembourg a lieu une grande manifestation d'échecs organisée par les soins de la Fédération luxembourgeoise d'échecs, opposant une équipe de Californie à une sélection luxembourgeoise composée des meilleurs joueurs. La révélation de la soirée est Georges Kaltanowsky, champion du monde et recordman des parties simultanées.

A l'occasion de la Rencontre des professeurs d'histoire des pays Benelux, effectuée dans le cadre de la section pédagogique de la Fraternité Mondiale de Luxembourg, le pro-

fesseur A. Puttemans, Inspecteur de l'enseignement d'histoire secondaire et normal de Belgique, fait une conférence dans la salle des fêtes de l'Athénée à Luxembourg, au cours de laquelle il passe en revue la réforme de l'enseignement de l'histoire réalisée en Belgique depuis 1947.

- 11 avril: Le Grand Orchestre Symphonique de l'Institut National de Radiodiffusion Belge donne un concert dans la Salle des fêtes du Palais Municipal en l'honneur de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière de Luxembourg. Ce concert qui clôture les festivités organisées dans la Capitale à l'occasion du Mariage Princier est organisé sous les auspices du Gouvernement luxembourgeois, de la Ville de Luxembourg, de l'Union Royale Belge et sous le Haut Patronage de S. Exc. le Vicomte Berryer, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges.

A Differdange a lieu l'inauguration de l'annexe de l'Hôpital Civil dont la construction avait été décidée en 1951, du fait que l'hôpital s'avéra trop petit pour une population toujours croissante. De nombreux invités sont présents à la cérémonie d'inauguration. Après le discours de circonstances de M. le Bourgmestre de Differdange, les invités font le tour de l'immeuble et visitent les différentes installations sous la conduite du Conseil Communal.

Au Cayo à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des tableaux et gouaches de Matelda Capisani, femme peintre italienne.

A Grevenmacher a lieu la traditionnelle foire au vin, à laquelle assiste S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture, entouré de nombreuses personnalités du pays.

- 13 avril: Au Théâtre Municipal on présente « Orphée », opéra de Gluck, avec le concours des artistes du Théâtre National de l'Opéra de Paris.
- 17 avril: Au Musée de l'Etat a lieu l'inauguration d'une exposition organisée par le Ministère de l'Instruction Publique de Belgique et qui est intitulé « Cent ans de peinture belge ».
- 18 avril: Dans la salle des fêtes du Pensionnat Saint-Joseph à Diekirch, M. Kennfield, professeur américain, qui donne actuellement des cours à l'Athénée de Liège, fait une conférence pour initier son auditoire à l'éducation que les jeunes Américains reçoivent dans leurs écoles moyennes. Pour illustrer son exposé, M. Kennfield fait projeter des films sur la vie d'école menée par un élève d'une école moyenne, sur l'Université de Kennwett et sur l'Etat de Vermont.

Le Groupe choral mixte costumé « La Chanson de Montreux », sous la direction de

Paul-André Gaillard qui est venu faire une tournée dans le pays, se présente au Casino de Luxembourg. Le programme comprend deux parties: la première est constituée par un film cinématographique en couleur sur le canton de Vaud, la seconde par des chansons françaises, allemandes et italiennes. Au cours de sa tournée dans le pays, « La Chanson de Montreux » visite successivement les villes de Pétange, Differdange, Ettelbruck et Esch-sur-Alzette.

- 21 avril: Dans la salle des fêtes de l'Athénée de Luxembourg, l'American-Luxembourg Society organise une conférence, au cours de laquelle M. Philippe Jones parle des « Young American Poets ».

- 22 avril: Dans le cadre des conférences « Exploration du Monde », le Rév. Père Dupeyrat parle au Cercle Municipal sur le sujet suivant: « 21 ans chez les Papous ».

Dans le cadre des conférences organisées par l'Association de Radio-Luxembourg, M. Guy Defrennée, Directeur de la Société Philips de Bruxelles, parle sur « Le microscope électronique » dans la salle des conférences du Café du Commerce. La conférence est agrémentée par de nombreuses projections lumineuses et d'un film intitulé « Terra Incognita ».

- 23 avril: Dans le cadre des conférences organisées par le Jeune Barreau de Luxembourg, M. Pierre Reuter, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, traite le sujet suivant: « L'Etat, peut-il et doit-il imposer par la contrainte la libre concurrence économique? La conférence a lieu à la salle d'audience de la Cour d'Assises au Palais de Justice de Luxembourg.

Le « Cirque Bureau », fondé en 1854, qui, depuis quelques jours, a fait son entrée dans le Grand-Duché, donne sa première représentation à Luxembourg au profit de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte. De nombreuses personnalités assistent à cette soirée de gala, à laquelle l'Harmonie Municipale de la Ville prête son concours.

- 26 avril: Un grand concert a lieu dans le chœur de l'église de Rumelange. Ce concert est organisé par la Chorale « Sainte-Cécile » avec le concours de M<sup>lle</sup> Josette Jacoby, soprano, de MM. Camille Felgen, baryton, Guisto Capponne, violon-alto, des membres de Radio-Luxembourg et du Cercle Symphonique.
- 27 avril: La Comédie de Bâle joue au Théâtre Municipal « Les Deux Gentilshommes de Vérone », comédie de Shakespeare.
- 28 avril: A la salle d'audience de la Cour d'Assises, M. René Clemens, Professeur à la Faculté de Droit de Liège, traite de « L'Evolution du système social et la règle du droit » au cours d'une conférence organisée par le Jeune Barreau à Luxembourg.